

## La revue catholique des idées et des faits

Le gouvernement colonial  
Emile Verhaeren vu par Albert Mockel  
Au lendemain des Congrès de Dinant et de Gand  
La conversion de Brunetière  
M. Panter et le dollar  
Le conseiller d'État Cornet de Grez (1735-1811)  
Mme Annie Besant

Baron TIBBAUT  
Louis DUMONT-WILDEN  
Georges LEGRAND  
Jacques NANTEUIL  
Hilaire BELLOC  
Baron Paul VERHAEGEN  
A. de CHANLY

Les idées et les faits : Chronique des idées : Publications beaurinoises, Mgr Schyrgens.

### La Semaine

Voilà donc toute l'Allemagne rangée derrière Hitler! Social-démocratie, Centre, parti communiste sont volatilisés. Le plébiscite de dimanche dernier — 40.000.000 de «JA» sur 45 millions d'électeurs (et 95 % des suffrages exprimés) — marque la faillite totale et complète de la politique pratiquée à l'égard de l'Allemagne depuis l'armistice. Tout le fatras d'innombrables discours, les montagnes d'imprimés accumulés depuis 1918 en faveur de la Société des Nations, d'une Allemagne démocratique et pacifique, d'une entente entre les peuples, etc., etc. n'y ont rien pu. L'Allemagne n'a cessé de s'armer et elle vient de jeter le masque. Il ne s'est trouvé personne, en Europe, pour lui tenir tête et l'empêcher de redevenir menaçante. Genève a échoué. On peut même se demander si, à tout prendre, la S. D. N. n'a pas fait plus de mal que de bien. L'euphorie genevoise a endormi les hommes d'Etat. La phraseologie genevoise a caché la réalité. Le faux idéalisme genevois a transporté dans les nuées ceux qui avaient la lourde tâche de veiller aux intérêts terrestres des peuples qu'ils représentaient.

Et que l'on ne vienne pas dire que plus de faiblesse, plus de concessions encore eussent empêché l'Allemagne de se donner à Hitler! Où donc vont-ils chercher les preuves de cette certitude, les pauvres déçus qui persistent à croire qu'il y aurait un moyen de contenir la Prusse autrement que par la force? Dès lors que l'on maintenait la puissance prussienne, et *a fortiori* en travaillant à sa restauration comme ne cessa de le faire la Grande-Bretagne depuis la guerre, il était certain que tôt ou tard l'Allemagne prussifiée se dresserait à nouveau, guerrière et belliqueuse.

En évacuant Mayence, faute suprême, malgré les manquements allemands en matière d'armements, on précipitait le processus. *Felix culpa*, dirions-nous si, devant la réalité brutale découverte par Hitler, la France, l'Angleterre, et l'Italie se resaisissaient enfin pour s'unir contre le danger. Au moins maintenant la situation est-elle claire et nette! Impossible de se payer encore de mots ou de se bercer d'illusions. L'Allemagne veut la revanche, par le chantage à la guerre, d'abord; par la guerre, si ce chantage s'avère inefficace. Cette guerre, on la prépare ouvertement outre-Rhin. Et les générations futures ne parviendront pas à comprendre comment il ne s'est trouvé personne pour éviter à l'Europe cette catastrophe nouvelle en tuant le germe dans l'œuf, en prévenant quand on le pouvait encore, en brisant l'arme avant qu'on n'y recourût!

La course aux armements n'est plus une perspective mais un fait. Elle se court sous nos yeux. Seule une guerre préventive pourrait encore l'arrêter. Cette guerre préventive ne se fera pas. Toute l'Europe va donc s'armer jusqu'aux dents. Et il se trouve des esprits pour vous affirmer que ce nouvel armement général, ces frontières hérissées de défenses formidables, ces amoncellements de canons, d'avions, de gaz, assurément la paix, comme l'assuraient au moyen âge, les châteaux-forts assez forts pour décourager toute attaque. Ils nous rappellent, les pauvres, ceux qui, avant 1914, parlaient d'interdépendance économique et financière tellement intime entre les nations qu'une guerre n'était plus possible...

La guerre future est à nos portes. Les hommes d'Etat qui le nient, trahissent leurs peuples. Ils se sont lourdement trompés

depuis dix ans surtout. On ne leur demande pas de confession publique. On n'exige pas de nos divers ministres des Affaires étrangères, qui n'ont pas mieux compris l'Allemagne que leurs collègues de Londres ou de Paris, qu'ils demandent pardon, en chemise et la corde au cou. Mais au moins que ceux qui, hier encore, étaient aveuglés, ne s'obstinent pas! L'échec de tout ce qui fut tenté pour se concilier l'Allemagne est éclatant. Il ne reste qu'à alerter ceux que la folie allemande menace et à parer au danger. Et puisqu'une guerre préventive est, malheureusement, exclue qu'on organise la défense!

Mais quel effroyable malheur que la leçon de 1914 ait été inutile!

\* \* \*

M. Wladimir d'Ormesson — le diplomate français dont nous avons, à diverses reprises, rapporté les avis sur l'Allemagne qu'il connaît admirablement — commentant la sortie de l'Allemagne de la S. D. N., écrivait à ce sujet dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> novembre :

*Il faut considérer les choses comme elles sont, si désagréables qu'elles paraissent. Nous sommes revenus à une situation identique à celle de 1914. Le coup de tête du 14 octobre n'est, en somme, qu'une sorte de répétition générale sèche d'un coup de tête plus accentué qui mettra de nouveau l'univers en feu. Le message ardent que Hitler a lancé à son peuple est une préparation parfaite à une proclamation de mobilisation générale. Il suffira d'y ajouter quelques mots pour justifier l'acte de guerre et le rendre saint. En rompant comme elle l'a fait avec Genève, c'est désormais vers cet abominable destin que l'Allemagne glisse, — et le monde avec elle — par une pente fatale. Et le mécanisme psychologique est toujours le même. Par ses procédés, l'Allemagne se met elle-même dans une situation qui inquiète l'opinion étrangère et qui appelle de la part de ses voisins des mesures de précaution. Lorsqu'elle constate alors ces réactions inévitables, elle s'exclame : « Vous voyez bien; le monde entier est contre nous. On nous menace, défendons-nous et attaquons. » Il y a là un cas qui relève plus de la psychiatrie que de la politique ou même de la psychologie. C'est une sorte de paranoïa de la pensée. Malheureusement l'Allemagne n'en est pas la seule victime.*

\* \* \*

Faut-il, du point de vue allemand, admirer l'œuvre d'Hitler, cette unification de l'Allemagne, cette galvanisation de toutes les forces allemandes, cette fusion des Allemagnes en vue de reconquérir l'*imperium mundi*? Pour en juger, il est nécessaire de consulter l'histoire, de se souvenir des génératrices de l'Allemagne contemporaine, des origines de la Prusse, de l'œuvre de Bismarck. Et comment éviter alors la conclusion : une unité allemande dominée par Berlin ne peut être que mortelle pour le peuple allemand? La guerre brisa l'emprise prussienne. Sans la néfaste politique qui prévalut à Versailles, plus jamais Berlin n'eût commandé à Munich ou à Cologne. Hitler et ceux qui s'en servent ont parfait le redressement prussien, poursuivi depuis Versailles et encouragé ouvertement ou inconsciemment par ceux-là même qu'il avait vaincu, cette même Prusse. Tant

que cette Prusse-là « tiendra » les Allemagnes, la paix est impossible en Europe. Qu'on le veuille ou non, il faudra finir par la mater, par extirper le chancre, par libérer l'Allemagne. Au fond, l'œuvre d'Hitler est essentiellement anti-allemande, alors que celle de Mussolini est essentiellement pro-italienne.

Et la France? Le point névralgique est là. L'avenir de l'Europe se joue là. « La France est fatiguée et lasse » nous disait dernièrement, à Paris, une personnalité politique de premier plan. Ceux qui ont laissé la menace d'une invasion nouvelle grandir et se préciser n'en sont que plus coupables. Que fera la France devant l'Allemagne en armes? Ce sont avant tout les hommes d'État français qui ont compromis la Victoire. L'idéologie de gauche, ses rêves et ses chimères, avec un Briand pour prophète, furent le plus puissant allié de la Prusse renaissante. Quand, à la lumière des derniers événements, on se rappelle le chemin parcouru depuis novembre 18, alors que l'Allemagne, à genoux, criait grâce, on reste stupéfait et confondu. Erreurs et fautes furent accumulées. C'est à croire qu'une puissance d'aveuglement égara les meilleurs esprits.

Attendra-t-on que l'Allemagne s'ébranle? Lui laissera-t-on toute liberté de manœuvrer?

Les événements des derniers mois confirment, et avec quel éclat, les prédictions de Ludwig Bauer dans *La Guerre est pour demain*. N'accablons pas ceux qui n'avaient pour « un certain Ludwig Bauer » que dédain et sarcasmes. L'heure est trop grave. L'Allemagne n'a pas voulu que s'établisse une paix européenne. L'Allemagne n'a JAMAIS voulu un désarmement général. L'Allemagne, la Prusse plutôt, n'a cessé de penser à la guerre et de préparer la guerre. Tous les naïfs et les illuminés s'y sont laissés prendre. Les juristes et les professeurs surtout. Qu'a bien pu penser, lundi dernier, en lisant les résultats des élections allemandes, ce professeur de droit naturel qui déclarait un jour candidement : « Quand je vais en Allemagne, je ne vois de soldats nulle part, chaque fois, au contraire, que je voyage en France, je vois du bleu horizon partout... »

La Réforme de l'État! En parle-t-on depuis quelque temps? Très éloquentement souvent; de façon très pertinente parfois. La démocratie politique agonise. On peut même dire qu'elle est morte. Elle s'est révélée incapable d'assurer l'ordre et la paix. L'essence de cette démocratie politique est l'élection. Pour réformer l'État démocratique il faut donc s'en prendre au régime électif. Le mal est là. Il faut renoncer à tout soumettre à tout le monde. N'importe qui ne peut plus avoir à décider de n'importe quoi. Le suffrage universel pur et simple inorganisé est la source corrompue et corruptrice de la démocratie. Nous ne croyons pas que celle-ci puisse se réformer elle-même. Ce n'est pas dans sa ligne qu'est le salut, mais en réaction contre elle, contre sa constitution même. Regardez l'Italie; voyez l'Allemagne.

On invoque la Liberté. Toujours la même équivoque. La Liberté n'est qu'un mot. Il n'y a que des libertés. La liberté de voter n'est qu'une illusion. Ceux qui, tel le Peuple, n'ont pas assez de fers rouges pour stigmatiser les procédés de bourrage de crâne de l'hitlérisme, oublient que tout appel électoral est basé sur le mensonge. Hitler a fait croire aux masses allemandes qu'il voulait la paix contre une France agressive, que l'honneur de l'Allemagne exigeait sa sortie de la S. D. N., etc., etc. Il a abusé de tous les moyens de propagande monopolisés à son profit. C'est, en très grand, le bourrage de crâne auquel se livrent tous les partis en temps d'élections.

Chez nous aussi l'État doit être réformé dans le sens d'un renforcement de l'autorité. Le parlementarisme est débordé et déconsidéré. Le sens de notre réforme belge dépendra pour beaucoup

de ce que fera la France où le régime est méprisé comme jamais il ne le fut. Or, là-bas, de bons observateurs vous disent que tout est possible. Il se passera quelque chose en France, mais quoi?...

À la séance annuelle de l'Institut de France, M. Joseph Barthélemy, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, traita des principes de la Révolution et de leur destinée présente.

Le phénomène le plus significatif de notre époque, dit-il, c'est que des peuples entiers s'enthousiasment (ou paraissent s'enthousiasmer) pour la servitude. Un chef réunissait naguère les journalistes de son pays et leur tenait ce langage sans détour : « Je joue du violon. Vous pouvez critiquer mon talent de violoniste. Pour le reste, vous n'êtes que des instruments dans l'orchestre que je mène ». Il n'est pas défendu d'aimer ce système : mais alors il faut lui porter un égal amour sous le ciel méditerranéen et dans les neiges où se perdit la fortune de Napoléon. Sous les deux climats, il est identique.

Il n'est pas fait pour nous. L'État français ne saurait, sans dénigrer la physionomie de la France, emboîter le pas aux autres pour devenir « totalitaire ». Les Français ne sont pas faits pour naître dans l'État; se lever dans l'État, se coucher dans l'État, vivre et mourir dans l'État, sentir à tous moments sur leurs épaules le poids de l'État.

La liberté est moins menacée par les restaurations d'un passé qui ne s'avouerait pas complètement mort que par les oppressions qui tentent de poindre à l'horizon des temps nouveaux. Le péril pour elle n'est pas dans la basilique de Saint-Denis.

Elles ont longtemps chanté dans les consciences citoyennes, ces maximes lapidaires de la Déclaration : « Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». La liberté, la dictature la chasse de la cité. La sûreté, elle en prive les citoyens. La propriété, elle la supprime à son gré.

On ne dénoncera jamais assez le sophisme qui identifie les buts parce que les moyens sont les mêmes. Certains procédés de gouvernement ont beau se ressembler à Rome et à Moscou, mis au service de conceptions opposées, on ne peut les confondre, pas plus que l'emploi d'un marteau pour assommer quelqu'un ne doit faire rejeter ce marteau pour enfoncer un clou. Pour M. Barthélemy, c'est toujours l'individu qui est l'alpha et l'oméga de la politique. Or, cet individualisme est bien mort. Il n'y a que des hommes, c'est entendu, mais des hommes vivant en société. Et le développement de ces hommes-là, leur bonheur, dépendent de conditions qui limitent la liberté individuelle et tiennent compte des inégalités personnelles. La liberté, le peuple souverain : ces mots avaient un sens au lendemain de la Révolution. La démocratie politique et le grand capitalisme industriel les ont vidés de leur contenu. La dictature de l'or s'exerce derrière la façade démocratique. Le peuple souverain finit par comprendre que sa souveraineté n'est qu'une immense duperie. Et les maîtres occultes et irresponsables n'ayant pu assurer l'ordre et la prospérité, partout le peuple sent confusément qu'il faut rendre l'autorité à des chefs véritables auxquels on ne demandera que de bien gouverner.

L'évolution européenne se fait, enfin!, en réaction ouverte contre le libéralisme, contre les principes de 89. À l'expérience, expérience longue et combien coûteuse, ceux-ci se sont révélés terriblement nocifs et dissolvants.

La discussion du projet de loi réglant l'emploi des langues en justice ne passionne pas l'opinion publique. Heureux symptôme, nous semble-t-il. On se fait à l'idée que plus rien ne peut empêcher la Flandre d'être avant tout flamande et l'opinion se répand que ce sera là un enrichissement pour la Belgique. La querelle linguistique s'apaise. L'extrémisme flamand se meurt... comme nous l'avons prédit si souvent ici même. Il ne reste plus qu'à profiter de toutes les occasions pour renforcer les

sentiments belges des populations flamandes et wallonnes, si faites pour s'entendre et pour vivre ensemble.

Il nous plaît de souligner les progrès accomplis dans le sens d'une intégration belge — si nous pouvons nous exprimer ainsi — des manifestations de la vie flamande. Dans le dernier numéro de la *Revue générale*, le comte Louis de Lichtervelde a publié un apologue intitulé « Sous la Croix de Dixmude ». Il est difficile d'avoir un sens plus averti des réalités nationales belges que le comte de Lichtervelde. Il est de ceux qui ont compris tout ce que le renouveau flamand portait en lui de légitime et de bienfaisant. Il s'est appliqué à pénétrer l'âme du mouvement qui entraînait la Flandre. Belge, il prétend baser son patriotisme sur la *réalité* belge faite pour moitié au moins de réalité flamande. Il a scruté cette réalité, avec sympathie et avec amour. Il est allé à Dixmude, il a essayé de comprendre la mystique qui, chaque année, y conduit des milliers et des dizaines de milliers de pèlerins. S'il voit la partialité et les insuffisances de cette mystique, et comment de mauvais bergers en abusent effrontément, il a commencé par se pénétrer de ce qu'elle avait de fondé et de louable. Et voilà que l'apologue qu'il publie se termine par une considération qui rejoint un souhait maintes fois exprimé ici, celui de voir le pèlerinage de Dixmude devenir une tradition nationale, un geste belge, auquel participerait, sous la conduite des autorités civiles et religieuses, tous les bons patriotes. Nous citons :

*Les jeunes Belges, si près qu'ils aient été de céder aux illusions ambiantes, sentirent que le calme paysage de l'Yser possédait une vertu insoupçonnée et qu'il affermissait en eux, contrairement à toute prévision, les raisons d'un patriotisme clairvoyant et épuré. Ils entrevirent comme une certitude de demain le jour où, dans une Flandre pacifiée, la croix de Dixmude deviendrait un symbole d'union, non pas de cette vague union des peuples qui sert trop souvent de masque à l'absence d'amour entre frères, mais un symbole de la charité agissante qui doit exister d'abord entre ceux que lien la vie commune et une même gratitude envers les morts. En Belgique d'ailleurs, et surtout en Flandre, au sein d'un peuple fidèle qui a successivement repoussé tous les égarements de la pensée pour demeurer dans la foi de ses pères, la Croix porte en elle-même un enseignement qui défie les gloses les plus subtiles; cet enseignement s'imposera peu à peu à une jeunesse qui veut servir Dieu en esprit et en vérité.*

Ce n'est pas encore l'article : *Préparation à Hitler*, dialogue franco-allemand, qui nous réconciliera avec les idées que prône la *Vie intellectuelle* des Pères Dominicains, en matière de politique internationale et d'entente entre les peuples.

On a beau nous donner la conversation reproduite comme « un pur document » qui « ne poursuit d'autre but que d'amener les Français à mieux connaître la mentalité allemande », le Français qui contredit l'Allemand a le tort inexcusable de n'avoir pas posé certaines questions essentielles et de n'avoir pas fait des remarques qui s'imposaient.

Comment est-il possible de laisser sans protestation cette tirade de l'Allemand :

*Votre grand tort a été de faire de Versailles un instrument de pression, qui ne peut tenir qu'appuyé sur la force, sur une force permanente. D'où les difficultés du désarmement, d'où votre désir de conserver au moins une armée au service de la S. D. N. Il faut un gendarme, dites-vous. Bien sûr, puisqu'il y a un « diklat ». Versailles n'a tenu aucun compte de notre tempérament national, de notre histoire, de nos traditions, de notre psychologie. On ne transforme pas en un tournemain une nation patrie de patriotisme et de militarisme comme nous le sommes. Je dis bien : militarisme, je n'ai pas peur du mot, parce que j'estime que le militarisme n'est pas forcément dangereux. Il fallait nous laisser au moins jouer au soldat, comme vous dites avec un dédain supérieur. Au lieu de cela vous avez décidé que nous serions un peuple pacifiste. Et si encore vous nous aviez aidés à le devenir! Il y avait chez nous des forces considé-*

*rables qui pouvaient travailler dans ce sens, éduquer peu à peu. — il faut du temps — une Allemagne républicaine et démocratique. Or qu'avez-vous fait pour favoriser ces tendances?*

Et il n'est même pas venu à l'idée de ce Français de demander pourquoi l'Allemagne s'est mise, immédiatement après la guerre, à refaire son armée, à s'armer clandestinement d'abord, puis ouvertement? Jouer au soldat! Le bel euphémisme! Avant 14 aussi, l'Allemand jouait au soldat. Ce jeu l'a conduit à choisir la Belgique comme terrain de sport...

Voici la fin de ce dialogue qui n'est pas une fiction, mais qui a été réellement tenu entre l'auteur (qui reste anonyme) et un certain nombre de personnalités allemandes : industriels, hommes d'État, journalistes, etc.

L'ALLEMAND. — [...] *Nous vous disons : Si vous nous entendons pour unifier nos politiques, aucun Etat en Europe et au monde n'osera s'opposer à nous et violer la paix. Pourquoi refusez-vous? Pourquoi, sinon parce que notre projet ne porte pas l'estampille française? Encore un coup vos conceptions égalitaires ont échoué et échouent tous les jours dans vos essais d'organisation internationale : pourquoi ne voulez-vous pas essayer autre chose?*

LE FRANÇAIS. — *Parce que, derrière vos conceptions, nous reconnaissons trop bien une vieilleries qui déjà amoncela des ruines dans le monde : votre hégémonie européenne est un camouflage du pangermanisme.*

L'ALLEMAND. — *Eh oui, pourquoi le nier? Je n'ai pas peur de le reconnaître, mais j'insiste en vous disant « Prenez-nous comme nous sommes. Nous sommes pangermans comme vous êtes chauvins, c'est notre forme, à nous, de patriotisme. Acceptez-la et servez-vous d'elle pour faire dévier ce dynamisme dangereux. Convertissez ce pangermanisme en paneuropéanisme, en panpacifisme. Pourquoi pas? Votre Europe cartésienne est impossible : pourquoi pas essayer une Europe hégélienne?*

LE FRANÇAIS. — *C'est un saut dans l'inconnu que vous nous demandez là, une aventure affreusement dangereuse et dont nous pourrions revenir mutilés et meurtris... si nous en revenons. Pourquoi vouloir nous entraîner dans votre sarabande infernale? Pourquoi nous fasciner ainsi? La France est saine encore, elle n'est pas comme vous rongée de cancers politiques et sociaux. Vous voulez que nous risquions pour vous non seulement notre avoir, mais notre vie même, tout ce patrimoine de culture équilibrée, d'harmonieuse splendeur dont nous vivons. Pourquoi nous empêcher de cultiver en paix notre jardin?*

L'ALLEMAND. — *Pourquoi? Parce qu'il y a dix millions de chômeurs chez nous, et trente millions de par le monde. Parce que des problèmes vitaux sont posés qui ne se résoudreont pas sans vous. Parce que devant ces souffrances atroces vous n'avez pas le droit de fermer les yeux et de vous détourner en disant : Débrouillez-vous! Pas le droit de hocher la tête et de retourner à votre brouette. Cultivez votre jardin : est-ce cela, dites-moi, que vous appelez être français?...*

*Et si vous hésitez encore, est-ce cela que vous appelez être chrétien?*

LE FRANÇAIS. — *Vous êtes terrible avec vos réponses. Mais soyons concrets : que voulez-vous? Vous ne le savez pas vous-même : vous n'avez même pas de programme à nous proposer, rien que des revendications sans limite et sans fond. Et si nous savions seulement à qui nous avons affaire? Mais ce gouvernement sans programme précis si différent de nos conceptions politiques traditionnelles, mais cette actuelle malléabilité du peuple allemand qui veut à tout prix quelque chose et qui ne sait pas au juste quoi, tout cela nous déroutent et nous paralyse. Il ne manque pas de gens chez nous qui ont pitié de l'Allemagne et voudraient l'aider. Mais que tenter? que faire? sinon attendre, attendre avec sang-froid que vos ébullitions se stabilisent?*

L'ALLEMAND. — *Attendre?... attendre?*

*Mais la maison brûle!*

Et oui, la maison brûle, mais c'est l'Allemand qui, volontairement, y a mis le feu...

# Le gouvernement colonial

Le Gouverneur général M. Tilkens, en vertu des arrêtés royaux des pleins pouvoirs du 29 juin, poursuit, d'un esprit résolu, l'exécution du programme de réorganisation administrative; et il sera intéressant d'en observer les effets, non seulement au point de vue de la simplification des rouages et de la compression des dépenses, mais aussi au point de vue du fonctionnement général du gouvernement colonial.

La réforme, se préoccupant plus spécialement de l'unité de direction en Afrique, supprime des échelons de l'hérarchie; l'expérience montrera si elle laisse aux subordonnés assez de souplesse pour leur permettre d'agir en collaborateurs plutôt qu'en instruments passifs de contrôle et d'exécution; elle indiquera éventuellement les lacunes à combler et les défauts à corriger.

Mais comment collaborent l'autorité africaine, représentée par le Gouverneur général, et l'autorité métropolitaine, représentée par le ministre des Colonies? Elles n'ont pu baser leurs rapports sur des traditions stables; elles ont un terrain de compétence imprécis, qui dépend plutôt de la personne de leur représentant; et leur action se compénètre parfois au point de se nuire mutuellement.

Dès lors, diverses questions se posent: l'autorité africaine jouit-elle de l'autonomie relative, qui est de règle dans les pays coloniaux de vieille date et qui développe, avec le sentiment de la responsabilité, l'initiative et l'action dans le cadre de la politique gouvernementale? Les deux administrations de Bruxelles et de Léopoldville, ayant chacune leur chef et placées dans des milieux différents, ne sont-elles pas exposées à subir des tendances divergentes, et ne serait-il pas plus pratique de leur donner une direction unique, de substituer à la dualité et à l'instabilité des pouvoirs l'unité et la permanence? La réunion sur une même tête des fonctions de Ministre et de Gouverneur général ne renforcerait-elle pas le Gouvernement colonial?

En faisant précédemment cette suggestion (interview *XX<sup>e</sup> Siècle* 15 et 16 juillet) nous avons rencontré plus d'étonnement que d'adhésions; mais le temps et les personnes amènent souvent des solutions qu'on repousse *a priori*; et nous pensons que, tôt ou tard, l'unité du gouvernement apparaîtra comme une condition de son efficacité.

C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt d'en analyser, dès maintenant, les éléments et de rechercher les idées ou conceptions qui ont présidé à la réorganisation administrative; elles n'ont pu être exposées avec précision à raison de l'urgence des mesures à prendre, urgence qui rendait difficile une discussion publique. Mais il y a lieu de les confronter avec le principe de la décentralisation, qui est recommandé par l'expérience séculaire, et dont on ne peut s'écarter sans s'exposer aux aventures.

\* \* \*

Nous n'entendons pas reprendre ici la discussion de la thèse de l'autonomie coloniale, que nous n'avons cessé de soutenir dans des débats parlementaires déjà lointains; nous nous conten-

terons de la résumer en citant un colonial de grande expérience, lord Luggard, que nous avons eu le plaisir d'entendre à Bruxelles, et qui s'est exprimé en des termes un peu romantiques mais très expressifs; nous les empruntons au discours solide de M. Godding, qui occupe un rang important parmi les brillants travaux coloniaux auxquels s'est livré le Sénat lors de la discussion du budget.

« On peut affirmer, dit lord Luggard, que la décentralisation, la coopération et la continuité sont des principes aussi essentiels que la foi, l'espérance et la charité le sont pour le christianisme; et de ces trois principes c'est celui de la continuité qui est le plus important. »

Notre politique coloniale répond-elle à ces conditions? Il serait difficile de répondre affirmativement. On lui reproche surtout son instabilité; car au sommet de la hiérarchie se trouve le ministre des Colonies, qui est ballotté par la houle des crises politiques et qui, en ces dernières années, a vu ses titulaires se succéder avec une vitesse déconcertante.

Le mal serait moindre si le Gouverneur général, qui représente un élément de plus grande stabilité, jouissait d'une indépendance relative, établie par des traditions d'autonomie coloniale. Mais il n'en est pas ainsi; et pour s'en convaincre il suffit de constater que, partout, sauf chez nous, l'histoire de la colonie s'écrit par le nom des gouverneurs, résidents, vice-rois, plutôt que par celui des ministres. Et ce régime d'autonomie, qui n'empêche pas un contrôle constant, n'engendre pas ailleurs d'anarchie administrative. Les désaccords entre Métropole et Colonie y sont rares et ne se produisent que sur des questions importantes du droit des gens et des relations internationales.

Ce fut le cas sous le ministère de Disraeli, lorsque le vice-roi des Indes prit la mesure exorbitante de confisquer les biens des émeutiers; l'Angleterre s'en émut au point de provoquer l'intervention du Gouvernement.

En Égypte, les mesures de sécurité touchant au statut international amenèrent aussi un conflit avec le résident, lord Lloyd, éminent homme d'État, qui avait rendu de grands services aux Indes et qui jouissait d'une légitime réputation de fermeté; le désaccord se résolut par sa retraite.

En Belgique, le principe de l'autonomie coloniale, qui fut admis à la suite d'ardentes luttes parlementaires, fut tenu en échec par les habitudes de la centralisation métropolitaine qui avait dû être pratiquée au début.

Bruxelles avait été obligé de diriger l'occupation, l'organisation et l'outillage de la colonie, de lui donner son statut politique, administratif, économique; M. Renkin consacra à cette rude tâche une force extraordinaire de travail.

Mais, au fur et à mesure que se développa la phase économique et sociale, la centralisation devait évoluer vers la décentralisation, qui donne plus de liberté à l'administration africaine, placée en contact avec les faits et les personnes.

Cette politique triompha; elle fut réalisée par M. Renkin, puis développée par M. Franck; elle reçut son développement logique

par son extension aux provinces et par la création de gouverneurs de province, disposant d'un budget spécial.

Néanmoins, la retraite de M. Lippens semble montrer que les bureaux, évoluant plus lentement, continuaient à s'en tenir aux traditions de l'interventionnisme.

Quand M. Lippens fut sollicité d'accepter les fonctions de Gouverneur général, il éprouva de l'hésitation; il avait une trop haute conception de sa mission pour l'accepter dans des conditions qui en compromettraient le succès.

S'inspirant de la politique pratiquée par les pays de grande expérience, l'Angleterre, la Hollande, il proposa au ministre, qui l'accepta, une règle de collaboration délimitant les sphères de l'action gouvernementale et administrative.

Les Africains le saluèrent comme la personnification du self-government, et nous nous fîmes l'écho de ce sentiment dans un article sur « le Gouvernement colonial », dont voici un extrait (*Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, année 1922) :

« La nomination de M. Lippens, gouverneur de la Flandre Orientale, aux hautes fonctions de Gouverneur général du Congo marque une étape décisive dans la voie de la décentralisation.

« Il était grand temps que l'Afrique, par la personnalité du Gouverneur, assumât les responsabilités de l'administration et se dégageât d'un assujettissement déprimant vis-à-vis de la Métropole; et c'est un devoir pour tous ceux qui s'intéressent à son avenir de l'aider dans cette émancipation. »

Malheureusement le triomphe fut de courte durée; les traditions interventionnistes de l'administration métropolitaine reprirent le dessus; et l'envoi en Afrique de matériel de chemin de fer vicinal, envoi fait à l'insu du Gouverneur général, amena le conflit avec M. Lippens, qui prit sa retraite, laissant aux Africains le souvenir d'un grand Gouverneur.

Un redressement est-il annoncé aujourd'hui par la réorganisation administrative? Le contraire est à craindre; les travaux préparatoires et les dispositions de la réforme s'attaquent à l'autonomie provinciale, qui est la conséquence logique de l'autonomie coloniale. M. Tilken, craignant « d'accroître la tendance à l'autonomie des provinces qui s'est manifestée durant ces dernières années », envisageait comme l'une des solutions possibles la suppression des provinces; mais il s'est arrêté à mi-chemin.

Il invoquait le fait que des abus s'étaient produits dans les provinces; on dit que le personnel s'y était développé démesurément et que des Gouverneurs correspondaient directement avec le Ministre. Les Africains ne méconnaissent pas ces errements, mais ils se demandent s'ils auraient pu se produire sous un Gouverneur général, dont la fermeté aurait été encouragée par le Ministre, ou sous un Ministre décidé à faire respecter la marche hiérarchique des affaires; ils concluent qu'une part de responsabilité doit être attribuée à la faiblesse gouvernementale.

Ils admettent la nécessité de réagir et de simplifier les rouages mais la réforme, à leurs yeux, prenait une orientation centralisatrice qu'ils désapprouvaient.

On connaît la portée du plan primitif de M. Tilken. Les Gouverneurs de province étaient supprimés, les provinces perdaient leur nom; leur nombre était porté de quatre à six; les commissaires de district devenaient itinérants, de telle sorte que leur rôle de collaborateurs était plutôt transformé en rôle de contrôleurs.

Heureusement l'opposition que souleva ce système d'autorité concentrée y fit apporter des atténuations.

Dans le projet amendé, les commissaires de district gardent leur caractère de résidents et sont placés sous la direction de commissaires de province, qui ont les mêmes pouvoirs que le Gouverneur, sauf le pouvoir législatif; ils encadrent les administrateurs de territoire, dont le ministre Crokaert a réorganisé les services d'une

façon pratique et qui établissent le contact permanent avec les populations. Le Gouverneur général, pour exercer la direction, est assisté d'un Vice-Gouverneur général et de deux inspecteurs d'Etat.

La réforme ainsi limitée offre un cadre administratif complet; mais elle n'en affaiblit pas moins l'autorité morale de l'organisme provincial, qui est décapité de son chef, le Gouverneur, et qui perd son nom historique. Or, son rôle, qui se justifie par les différences ethnographiques, économiques et sociales des régions, gagnera en importance avec l'intensification de la politique indigène.

M. le ministre des Colonies, parlant au Sénat avec son éloquence habituelle, a répondu à ces critiques en ces termes :

« Les pouvoirs de ces commissaires de province, je ne pourrai assez y insister, sont identiques sans qu'il y soit rien changé aux pouvoirs des anciens Gouverneurs de province, sauf qu'on ne leur reconnaît pas le pouvoir législatif (dont il n'était guère fait usage). »

Mais le commissaire de province n'en apparaîtra pas moins comme un Gouverneur diminué; il ne sera jamais que l'égal gradé des autres commissaires et il n'aura pas, pour eux, le prestige du Gouverneur dont le titre proclame la délégation directe du Gouverneur général; il ne rappellera pas, avec la même force, au titulaire lui-même la haute mission d'initiative dont il est chargé; et il ne sera pas, pour les indigènes, le représentant autorisé de Boula Matari.

Cet élément moral ne peut être sous-évalué dans les pays primitifs où tout est une question de prestige. Le remplacement du nom traditionnel des provinces par le nom des capitales n'est pas plus heureux. Ce nom faisait partie non seulement de l'histoire du Congo, mais aussi de l'histoire de la Belgique; il rappelait les glorieux faits d'armes qui avaient agrandi le patrimoine de la nation; et les Africains de la première heure, dont l'héroïsme était soutenu surtout par un sentiment de fierté patriotique, sont les premiers à regretter cette mutilation.

On peut se demander si le recrutement du personnel africain ne se ressentira pas de ces mesures, qui diminuent l'horizon en abaissant les sommets administratifs, et qui enlèvent ainsi un puissant attrait colonial à une jeunesse d'élite.

En dénonçant des erreurs commises par des Gouverneurs de province, on oublie trop les services qu'ils ont rendus; on oublie les initiatives heureuses qu'ils ont prises pour relever le niveau des populations indigènes, telles la création des coopératives et des caisses de chefferies dans la province Orientale, l'établissement de petits agriculteurs dans le Katanga.

M. Godding, dans le grand débat colonial qui fit honneur au Sénat, a fait cette constatation péremptoire: « Les provinces sont précisément développées en proportion de l'autonomie dont elles ont joui et en raison de leur éloignement de Bruxelles. »

On peut se demander si le moment était favorable pour affaiblir le prestige de l'autorité provinciale, qui aura à jouer un rôle croissant, notamment dans la politique indigène suggérée par le Duc de Brabant (1).

\* \* \*

Si nous émettons ces appréciations en toute liberté, ce n'est pas sans quelque appréhension d'être mal compris; nous ne voudrions pas nous livrer à des critiques stériles, mais nous avons le désir de collaborer aux solutions d'avenir.

L'application de la réforme peut subir l'influence des courants de l'opinion, et elle dépendra surtout de la personnalité du succes-

(1) Voir numéros du 1<sup>er</sup> juillet 1932, « Evolution juridique de la société indigène » et du 1<sup>er</sup> juillet 1933, « Journées d'agronomie tropicale ».

seur de M. Tilkens, qui ne manquera pas de l'adapter à ses conceptions.

Les Africains expriment la conviction que l'avenir de la colonie est aux mains de celui qui sera appelé à la diriger et ils attachent moins d'importance à la réforme qu'au choix du Gouverneur général.

En agissant ainsi, ils n'entendent pas diminuer les mérites de M. Tilkens, dont l'abnégation et le courage sont à la hauteur d'une tâche particulièrement ingrate; ils savent qu'il s'est sacrifié à une mission temporaire d'élagage administratif, que nul ne pouvait remplir avec plus d'énergie et de dévouement.

Mais ils estiment que sa collaboration momentanée, dominée par la question de la réorganisation, n'en fait pas un colonial de carrière; elle ne le lie pas étroitement au sort des Africains; elle n'en fait pas le compagnon de lutttes et d'espérances, et elle ne peut lui donner l'ascendant d'un chef permanent, qui doit réaliser, avec leur concours, une nouvelle politique à longue échéance.

Leurs préoccupations sont conformes au sentiment que M. le Ministre des Colonies, parlant au Sénat, exprimait en ces termes :

« Il est indispensable qu'il y ait à la tête de l'administration coloniale une autorité forte, un homme qui sache ce qu'il veut », et il ajoutait : « Mais plus il y aura d'unité dans le haut commandement dans notre politique générale, plus on pourra laisser d'initiative à ceux qui, dans les provinces, ont la responsabilité de l'exécution des directives générales. »

On ne peut mieux dire. Il faut au Congo une forte personnalité, qui, par son caractère, son travail, son dévouement, s'impose aux sympathies et au respect de ses collaborateurs et qui puisse les enthousiasmer pour une action commune, dévouée, féconde.

Mais comment la trouver et l'amener à accepter une tâche périlleuse, dont la grandeur engage des responsabilités redoutables?

Pour l'attirer, il ne suffit pas de la séduction d'une œuvre de haute portée humanitaire et nationale, il faut encore des conditions d'indépendance qui sauvegardent, avec sa dignité, sa liberté d'action.

Or, le dualisme des pouvoirs, tel qu'il se manifeste, réduit le Gouverneur général au rôle de satellite du soleil ministériel, et il tend à créer entre les administrateurs d'Europe et d'Afrique des divergences de vues favorisées par la différence des milieux et des traditions.

Il est vrai qu'on pourrait délimiter la sphère d'activité réservée à chacune des administrations; mais l'expérience, qui en a été faite, en montre la difficulté.

Il serait préférable de supprimer la cause même du mal, c'est-à-dire la dualité de l'autorité, qui, par le partage des pouvoirs, affaiblit, aux deux échelons, l'initiative et l'énergie.

M. Tilkens, dans ses premières études, semble avoir envisagé une solution d'unification; mais le laconisme même avec lequel il s'exprime ne permet pas d'en mesurer la portée.

« Diverses solutions, dit-il dans un bref exposé, ont été préconisées pour remédier à ces inconvénients, notamment la suppression du gouvernement général, la centralisation du gouvernement à Bruxelles et la suppression des provinces.

« Les deux premières solutions ne sont plus à l'ordre du jour, mais la troisième retient l'attention du monde colonial. »

A défaut d'autres explications, il est difficile de connaître les motifs qui d'abord ont fait envisager cette solution et qui ensuite l'ont fait abandonner.

Elle était dans la ligne du programme de simplification des rouages, que les considérations financières suffisaient à justifier. On a songé à supprimer l'un des deux échelons supérieurs avant de songer à supprimer des échelons inférieurs; et on arrivait ainsi,

par une autre voie, au but, que nous visons nous-même, le but de l'unité de direction.

Il importe peu que ce soit le ministre qui cumule les fonctions de gouverneur général ou que ce soit l'inverse. Ce n'est qu'une question de formule. Toutefois le projet de M. Tilkens semble s'inspirer d'idées hostiles au système de décentralisation; il déplace le centre d'action d'Afrique en Europe, alors que nous croyons préférable de maintenir le centre d'action sur place, c'est-à-dire sur le terrain de l'action.

A coup sûr, une partie de l'administration, notamment celle qui s'occupe de la haute direction scientifique, doit pouvoir travailler en Belgique; mais tout l'effort économique et social, dont on est unanime à demander l'intensification, ne se conçoit qu'au Congo.

En toute hypothèse, l'unité de l'autorité gouvernementale est préférable à son partage. C'est une vérité qui s'affirme de plus en plus dans le désordre de ces temps troublés; et surtout, l'on tend à réagir contre l'effritement des responsabilités; mais cette réaction se justifie spécialement dans le gouvernement colonial. On ne voit pas pourquoi il faudrait séparer les fonctions de ministre et de gouverneur, alors qu'elles pourraient être exercées par une même personne.

Le ministre ne peut songer à intervenir dans l'administration africaine qui relève du gouverneur général; il doit se réserver le gouvernement qui se borne à tracer les grandes lignes de la politique coloniale, à se prononcer sur les questions d'intérêt plus général, telles que la création des moyens de grande communication, des concessions, des emprunts.

A cet effet, il se fait assister par l'administration européenne aussi bien que par l'administration africaine, et, pour les résolutions importantes, il se met d'accord avec le premier ministre, qui peut consulter soit le Conseil des ministres, soit le ministre compétent, tel le ministre des Finances.

Mais, même pour l'accomplissement de cette mission gouvernementale, il ne peut agir pratiquement sans se mettre en rapport avec le Gouverneur général, qui est en contact avec la Colonie, qui en connaît les besoins et qui, par ses fonctions, doit inspirer la politique coloniale.

Dans ces conditions, on se demande si le ministre est un intermédiaire indispensable. Pourquoi le Gouverneur général ne dirigerait-il pas aussi l'administration européenne qui a pour mission de l'assister dans sa tâche? Pourquoi ne communiquerait-il pas directement avec le premier ministre pour les questions d'intérêt plus général?

La solution élégante ne consisterait-elle pas plutôt à attribuer au gouverneur général la qualité de ministre technique, qui, tout en faisant partie du Conseil des ministres, ne serait pas soumis aux oscillations politiques, qui brisent si aisément la barque gouvernementale?

On objectera le contrôle parlementaire... Mais il ne serait pas atteint, puisque le ministre-gouverneur peut, comme le gouverneur de l'Algérie, se présenter devant le Parlement pour répondre de sa gestion, et qu'il a éventuellement pour le remplacer le concours de l'administrateur général.

On invoque aussi l'exemple des autres pays. Mais ces pays ont plusieurs colonies, et ils doivent les faire représenter au Gouvernement et au Parlement par un délégué officiel unique.

La Belgique n'a qu'une seule colonie et le Congo s'en rapproche toujours davantage par les progrès de l'aviation et de la téléphonie; le gouverneur général, qui est déjà relié avec Bruxelles par correspondance orale, pourra bientôt, en une semaine, s'y rendre en personne.

Pour apprécier la solution de l'autorité unique, il ne faut pas s'attarder aux objections qui dérivent de sa nouveauté; il faut plutôt en considérer les avantages.

## Emile Verhaeren vu par Albert Mockel

Quelle simplification dans les rouages au degré supérieur! Une même pensée dirigera les deux administrations d'Europe et d'Afrique et rendra inutile le fleuve de papier dénoncé par M. Franck.

Quelle économie d'énergie! L'action suit directement la décision sans subir les lenteurs de consultations multiples; elle prend la marche normale des grandes entreprises, qui ne perdent pas leur temps dans le formalisme, la bureaucratie et le fonctionnarisme; elle est mieux appréciée par l'Europe, qui écoute avec plus d'intérêt la voix de l'Afrique.

L'œuvre coloniale, au moment où la phase de la politique économique et sociale complique son objet, exige de ses chefs une étude plus pénétrante de la situation des diverses peuplades et une imagination créatrice, capable de suggérer les solutions de relèvement.

Il a suffi que le Duc de Brabant, avec l'autorité qui s'attache à ses études approfondies, recommande d'orienter l'activité agricole vers la formation de paysans indigènes, pour que surgissent des problèmes exigeant une solution concomitante ou préalable. (*Revue du Congo*, novembre et décembre 1926. — «L'assistance sociale au Congo».)

La science agricole ne suffit pas pour atteindre ce noble but; il faudra le plus souvent transformer la société indigène, qui, basée sur le droit manique, n'a qu'une vague notion de la propriété individuelle et de la famille; elle semble organisée moins en vue de la création de la formation et de la conservation de la richesse, source de bien-être, qu'en vue de sa destruction; et ce progrès ne peut s'acquiescer par une décision législative brusque, mais par une évolution lente des us et coutumes, des idées et des mœurs, qui demande une propagande soutenue de toutes les autorités.

Ce n'est qu'après de longues années d'apostolat que la Mission des Pères Jésuites de Kisantu a pu s'approcher du but élevé indiqué par le Duc de Brabant, et qu'elle a converti cette région sauvage en un centre de producteurs autonomes, agriculteurs et artisans, riche en bien-être et en familles nombreuses; et cet exemple est de nature à faciliter l'extension de ce progrès à d'autres régions.

Ce n'est pas d'Europe que viendra l'élan de pareil apostolat; il ne naît qu'en Afrique, qui est plus près des peuples déchus, et qui trouve dans la vue directe de leur détresse le dévouement, l'esprit de sacrifice nécessaire à l'effort de relèvement.

Il faut y créer un état d'esprit comme celui qui, animant la politique de la Belgique, en a fait la terre classique des expériences sociales, et l'un des moyens est l'application au Congo du principe belge de la liberté subsidiée, qui fut décidée par le Ministre des Colonies, M. Carton de Tournai; mais l'impulsion, pour être efficace, ne peut pas venir de loin.

Un ministre des Colonies, résidant à Bruxelles, doit, pour pratiquer une politique économique et sociale, en faire l'étude au moyen des données fournies par l'Afrique; et quand il veut la réaliser dans la Colonie, il doit procéder par voie de circulaires, qui, d'étape en étape, perdent le souffle de l'inspirateur.

Une idée ne garde tout son dynamisme que lorsque l'exécution en est confiée à son auteur.

C'est pourquoi il faut laisser au Gouverneur général sa part d'initiative dans la politique indigène, qui est délicate à la fois dans son élaboration et dans son application; il aura le feu sacré de l'inventeur ou créateur, et il le communiquera à tous ses collaborateurs.

Mais, pour que son effort soit soutenu, il faut qu'il ait le sentiment de sa haute responsabilité, qu'il puisse répondre directement devant le pays de l'accomplissement de son devoir et nourrir la légitime ambition d'inscrire son nom sur une grande page de l'histoire nationale.

EMILE TIBBAUT,  
Ministre d'État.

C'est un sort invariable : tous les grands écrivains poètes et prosateurs subissent dans les années qui suivent immédiatement leur mort une sorte de dépréciation. Les nouvelles générations cherchent d'autres guides et, quand ce ne serait que pour s'affirmer, méconnaissent leurs devanciers. Puis le flot revient. On reprend des livres un instant délaissés. On fait le tri entre ce qui dans l'œuvre est marqué du sceau de l'éphémère, ce qui porte l'empreinte de la mode et ce qu'elle peut contenir d'éternel, ce qui a chance de survivre.

Il semble que pour l'œuvre d'Emile Verhaeren nous soyons arrivés à cette époque de stabilisation, si l'on peut ainsi dire. C'est pourquoi le beau livre loyal et fraternel qu'Albert Mockel, reprenant et complétant un petit ouvrage qu'il avait composé peu après la mort du poète, consacre à Verhaeren (*Emile Verhaeren poète de l'énergie*, Editions du *Mercur de France*, Paris), vient si parfaitement à son heure.

Au cours des années à la fois inquiètes et illusionnées qui précèdent immédiatement la guerre, Verhaeren fut considéré par la presque unanimité de la jeunesse comme le plus grand poète non seulement de la Belgique, de la langue française, mais de l'Europe. Les Allemands notamment l'avaient adopté, démontrant doctement que ce qui faisait sa supériorité, sa valeur — européenne — c'est qu'il avait donné une forme française à une sensibilité germanique. Les critiques anglais lui consacraient de longues études. A Paris, d'autre part, il était indiscuté. La première d'*Helène de Sparte*, à qui Ida Rubinstein avait donné la plus éblouissante mise en scène, fut un véritable triomphe. Toute l'Europe esthétique faisait fête à son poète. Succédant à des poèmes d'un pessimisme halluciné tels que *Les Soirs*, *Les Débâcles*, *Les Flambeaux noirs*, ses derniers recueils célébraient, d'ailleurs avec un magnifique lyrisme, l'optimisme enthousiaste qui avait saisi l'humanité occidentale devant les récentes découvertes de la science et ses applications mécaniques : l'automobile, l'aviation, la télégraphie sans fil. Le prodigieux développement de l'industrie avait grisé les hommes d'une sorte d'ivresse orgueilleuse. Rien ne leur semblait interdit désormais. Comme au temps déjà lointain où Renan écrivait son *Avenir de la Science*, et à plus juste titre semblait-il, on voulait voir dans le laboratoire le centre spirituel du monde nouveau, le point de départ d'une sorte de rédemption, l'instrument du bonheur futur, sinon prochain. C'était l'époque où Brunetière était universellement honni des « hommes de progrès » pour avoir osé parler d'une « faillite de la Science » — les événements devaient cruellement le venger en démontrant que le progrès scientifique pouvait parfaitement coïncider avec une véritable décadence morale, car c'est de faillite de la Science comme élément moral que Brunetière avait parlé.

Verhaeren fut le chantre de cet esprit moderne et scientifique. Il le célébra avec l'enthousiaste candeur d'un homme qui manquait absolument de culture scientifique. Il fut le poète de cet optimisme d'école du soir dont toute une génération s'enivra d'autant plus volontiers qu'il masquait une sourde inquiétude. Et comme Verhaeren était un vrai poète, riche d'images et de rythmes imprévus, ce thème optimiste nous valut d'aussi beaux vers que les hallucinations pessimistes de la période antérieure. Il découvrit des expressions un peu creuses mais merveilleusement sonores :

les « villes tentaculaires », « la vie est à monter et non pas à descendre » — et qui eurent la bonne fortune d'entrer dans le langage courant.

La guerre fut pour tout cet optimisme et pour le poète qui s'en était fait le héraut un véritable écroulement. Mais, d'abord, loin de nuire à la gloire de Verhaeren elle la servit. Dans les années qui précédèrent immédiatement la catastrophe, la Belgique officielle l'avait adopté. Il était l'objet de la bienveillance particulière de la Famille royale. Très attaché à sa terre natale, à cette Flandre dont il avait célébré les paysages pathétiques et le vouloir obstiné, il faisait figure de poète national, sinon de poète officiel. Pendant la guerre il fut pour la France, pour l'Angleterre, pour l'Europe et pour l'Amérique l'incarnation poétique de la Belgique héroïque et martyre, et sa mort accidentelle fut un deuil public aussi bien à Paris que dans les tranchées de l'Yser où s'était réfugiée la Belgique libre. Ses poèmes de guerre ne sont sans doute pas ses meilleurs; ce furent les plus populaires, ceux que l'on récita dans toutes les cérémonies patriotiques des pays de langue française.

Hélas! après la paix incomplète, la paix « boiteuse et mal assise », ils ne devaient pas tarder à subir le même discrédit que toutes les valeurs spirituelles du temps de guerre; on ne voulait plus penser à ce cauchemar de quatre années et bientôt l'état d'esprit ou plutôt de sensibilité qu'avaient exprimé des recueils de poèmes comme *Les Aubes*, *La Multiple Splendeur*, *Les Rythmes souverains*, subit la même dépréciation. L'essor industriel aboutissait à une surproduction dont le monde entier était empoisonné, les plus magnifiques découvertes avaient avant tout servi à fournir à des adversaires forcés des moyens de destruction inouïs; la démocratie avait pour terme un désordre social de plus en plus généralisé. Que restait-il de l'idéal que Verhaeren avait célébré? D'autre part, en France, au cours des années qui précédèrent immédiatement la guerre, une réaction s'était produite dans la jeunesse littéraire contre les infiltrations étrangères qui adultéraient le pur langage français. Or la langue poétique de Verhaeren, si colorée, d'une saveur si originale, est parfois incorrecte, souvent bizarre, heurtée, cahotique. Les symbolistes français avaient considéré Verhaeren comme un des leurs et même comme un de leurs maîtres les plus éclatants; la génération poétique qui leur succéda l'ignora ou le méconnut.

\* \* \*

Dans cette réaction, comme dans toutes les réactions, il y a une grande part d'injustice. C'est cette injustice que répare le livre d'Albert Mockel. D'abord il trace de l'homme un portrait extrêmement vivant. Or l'homme imposait la sympathie. Tous ceux qui ont approché Verhaeren ont été séduits, conquis par cette nature ardente, d'une inépuisable générosité, qu'aucune bassesse, aucune mesquinerie ne pouvait effleurer et qui poussait la sincérité et l'amitié jusqu'à la candeur. Personne ne fut moins homme de lettres que lui. Comblé d'honneurs et de gloire, il était inaccessible à la vanité et conservait précieusement la simplicité de vie de sa jeunesse. Hospitalisé en — Angleterre dans un magnifique château, chez un noble lord, au commencement de la guerre, il y fut reçu avec tous les égards que l'on doit à un homme illustre. Il en était évidemment touché, mais il finit par en être excédé. De retour en France, il disait à l'auteur de ces lignes : « Si vous saviez le plaisir que j'éprouve à ouvrir une porte moi-même. »

Toutes ces attitudes, Albert Mockel, qui a connu Verhaeren depuis ses années de jeunesse, les a notées dans les pages extrêmement vivantes d'une biographie animée comme seul peut en écrire un témoin. Mockel n'a fréquenté Verhaeren ni pendant ses années d'études à l'Université de Louvain, ni au début de la *Jeune Belgique*, mais il tenait de sa bouche même le récit de ces années d'apprentissage. Quant aux vrais débuts du poète, à

son arrivée à Paris, le biographe y fut mêlé de si près que pour évoquer son personnage il n'a qu'à raconter ses propres souvenirs. Ce sont quelques chapitres de cette histoire du symbolisme qui nous manquent encore et qu'Albert Mockel serait seul capable d'écrire.

Mais dans son livre, l'auteur de la *Flamme immortelle* n'écrit la biographie de Verhaeren qu'en fonction de son œuvre. C'est celle-ci, qu'avec la plus noble amitié, il a voulu mettre à sa place, qu'il juge très haute. Et il y a d'autant plus de mérite que son tempérament poétique est presque à l'opposé de celui de Verhaeren. Ce Wallon à l'âme musicale, qui a toujours cherché la poésie de l'ineffable, qui porte jusqu'à l'extrême raffinement le goût de la nuance, est très éloigné du Flamand sensuel, mystique et forcené qui a écrit les *Flambeaux noirs* et les *Campagnes hallucinéennes*, plus loin encore du lyrique éloquent et « multitudinaire » — pour emprunter un mot au vocabulaire de Verhaeren lui-même — ou du poète « national » de *Toute la Flandre* et des *Héros*, mais il sent la poésie partout où elle se trouve et, critique littéraire scrupuleux, il cherche toujours à analyser et à justifier son plaisir. C'est en historien de la littérature et en psychologue qu'il a considéré le phénomène Verhaeren et qu'il a essayé de l'expliquer à son lecteur. Assurément son livre est une exaltation du poète. Il est plein d'amitié, de ferveur et de sincère admiration, mais cette admiration n'est pas sans clairvoyance et permet tout de même au lecteur attentif de faire les restrictions qui s'imposent.

\* \* \*

L'œuvre de Verhaeren est très abondante, et comme toutes les œuvres des poètes abondants, elle est encombrée d'un certain fatras — il en est ainsi d'ailleurs de Hugo, de Lamartine, de Musset, voire de Leconte de Lisle.

La plupart des poèmes des *Héros* et même certains poèmes de *Toute la Flandre* ont la redondance, l'éloquence conventionnelle des cantates officielles. Il y a aussi lieu de la redondance de l'éloquence dans un grand nombre de pièces de la *Multiple Splendeur*, tout un poncif social humanitaire et panthéiste qui paraît déjà démodé. Mais ce poncif, n'oublions pas que c'est Verhaeren qui l'a créé. C'est quelque chose de créer un poncif. Celui-ci a exprimé fortement l'idéal d'une époque et il marquera dans l'histoire des idées et de la sensibilité européennes.

Mais il y a un autre Verhaeren qui est assuré de survivre : c'est le Verhaeren patrial. Ce poète français, — car un poète qui écrit en français est un poète français quelle que soit sa nationalité; — a exprimé, plus puissamment que personne avant lui, le charme pathétique du paysage flamand et mieux encore certaines réactions essentielles de l'âme flamande. Il a introduit dans la littérature française certaine façon de voir et de sentir propre à cette race impulsive et rude, mystique et sensuelle, profondément originale, merveilleusement douée pour les arts plastiques et qui, en partie, grâce à lui, a désormais sa place dans la littérature européenne.

Personne n'a décrit comme lui la puissante terre de Flandre et ses villages et ses campagnes, avec tous ses aspects et sous toutes les saisons. En sa ferveur, Verhaeren l'a possédée tout entière par la chair et l'esprit. Il a pour la chérir les extases d'un amant et surtout une piété religieuse et filiale. Lorsqu'il nous en dit la beauté, il semble qu'un enfant parle de sa mère.

Aussi bien ce Flamand de pure race était-il un patriote belge fervent. Il aimait filialement la Flandre; il sentait tout le charme de la Wallonie. C'est en Wallonie, dans son ermitage du Caillouqui-bique, près de Roisin, qu'il passait vers la fin de sa carrière une grande partie de sa vie et M. Albert Mickel constate que dans les *Blés mouvants* c'est la terre wallonne qu'il exalte à son tour.



« La plaine immense a pris fin, dit-il; la terre s'anime de vallons et de bois; les eaux placides et bourbeuses des Flandres sont devenues la rivière qui rit de sa course claire et le ruisseau qui chante. » Pour les évoquer, Verhaeren trouve une voix presque pareille aux voix des poètes de Wallonie :

*L'entendez-vous, l'entendez-vous,  
Le menu chant sur les cailloux?  
Il passe, et court, et glisse,  
Et doucement dédié aux branches  
Qui sur son cours se penchent  
Sa chanson lisse...*

Ces *Blés mouvants* ce sont les *Géorgiques* de Verhaeren, *Géorgiques* des pays du Nord, *Géorgiques* de Belgique; elles vivront autant que cette vieille terre qui doit toute sa beauté au labeur des hommes.

Mais ce qui est peut-être plus original encore chez Verhaeren, c'est son lyrisme intime. Dans des recueils comme *Les Heures claires*, *Les Heures d'après-midi*, *Les Heures du soir*, que domine la noble et touchante figure de M<sup>me</sup> Verhaeren, il a donné une note extrêmement rare, sinon introuvable, dans la poésie française. Le lyrisme intime en français est généralement le domaine de poètes fort secondaires — exception faite pour Marceline Desbordes-Valmore. Quand un Victor Hugo s'y essaye comme dans *l'Art d'être grand-père*, il a l'air de condescendre, il s'y prend avec la gaucherie d'un prophète qui fait le bon apôtre. Le bon Coppée, peut-être un peu trop dédaigné, reste tout de même bien terre à terre. Or, l'effusion intime chez Verhaeren monte naturellement à un niveau poétique très élevé. C'est la musique du cœur avec les harmonies les plus profondes et les plus douces qu'il y ait dans l'âme humaine.

Aussi bien, l'ensemble de l'œuvre de Verhaeren commande-t-il le respect et l'admiration, même quand on est plus ou moins choqué de ce qu'en certaine partie elle a de barbare, de rude et d'excessif. Pour ma part, je souscris sans réserve à la conclusion d'Albert Mockel :

« Et maintenant que m'apparaît d'ensemble et en son entier l'œuvre monumentale créée par Emile Verhaeren, je sens grandir mon respect. »

» Construction sans recherche de style mais d'un surprenant caractère. Les pierres en sont abruptes et inégales. Elles gardent en leur rugosité le rude aspect du roc qui les forma. Mais la flamme des foyers, vivante et comme projetée par les cent baies des murailles, unit en un seul bloc cet appareil cyclopéen qui semble dévoré par une intérieure lumière.

» L'ordonnance un peu lourde est fière et puissante. La masse est énorme... »

LOUIS DUMONT-WILDEN.

## Conférences Cardinal Mercier

15<sup>e</sup> année

Voir plus loin le programme  
pour l'hiver 1933-1934

## Au lendemain des Congrès de Dinant et de Gand

Vers la réforme de l'État.

Les tendances diverses

Quoi qu'en pensent les tenants irréductibles de l'individualisme politique, le coin corporatif est bel et bien, dès à présent, enfoncé dans l'édifice parlementaire.

Cela saute aux yeux à la première lecture des principaux discours prononcés au Congrès de la Fédération des Cercles catholiques et au Congrès de la Ligue des Travailleurs chrétiens.

Il y aurait plusieurs passages à relever et à épinglez dans ces discours, non seulement pour les envolées oratoires, mais aussi et surtout pour les justes pensées qui s'y trouvent exprimées, parfois en des phrases d'un beau relief. Qu'il nous soit permis d'avouer en toute franchise que le discours du président de la Fédération des Cercles catholiques, le ministre d'État Segers, a dépassé nos espérances par la précision de ses vues. C'est plus qu'une éloquente harangue; c'est un acte courageux.

\* \* \*

Nous ne dirons rien aujourd'hui des multiples suggestions émises en ce qui concerne l'autonomie et la responsabilité du pouvoir exécutif, la réduction du nombre des députés, l'instauration d'un Conseil d'État, la durée et la procédure des sessions parlementaires et autres points qui doivent être envisagés dans un programme complet de redressement politique.

Bornons-nous dans cet article à marquer l'étape franchie — elle est considérable — quant à l'intégration du principe corporatif, essentiellement opposé au principe individualiste, dans le régime politique de demain.

Alors qu'il y a dix ans, cinq ans même, l'idée d'une telle réforme n'obtenait que les sourires ironiques de la plupart des praticiens de la politique, aujourd'hui non seulement on consent à la discuter, mais on l'accueille, on l'adopte, elle rencontre la sympathie et les faveurs.

Là-dessus il semble bien qu'il y ait cause gagnée : dans la représentation nationale une place doit être faite désormais aux délégués de ce qu'il convient d'appeler « les corps sociaux », entendant par là les corporations au sens religieux, moral et intellectuel aussi bien qu'au sens économique.

Remarquons que des maîtres de la science politique profondément attachés au gouvernement parlementaire, démocratique, républicain, comme en France Duguin et tout récemment M. Bernard Lavergne, n'ont pas hésité à préconiser une réforme dans ce sens.

\* \* \*

Quelle place réservera-t-on à l'élément corporatif dans l'État?

C'est ici que se font jour des tendances diverses. Précisons-les brièvement.

Pour nous l'idéal — nous l'avons dit souvent — serait de substituer complètement une représentation nationale corporative à la représentation nationale fondée sur le suffrage individuel. Notons que le comte Renaud de Briey s'est aussi prononcé dans ce sens.

Mais nous ne nous faisons pas d'illusions. Cet idéal ne peut être

atteint immédiatement. Pour aboutir dans les conditions actuelles force sera de se rallier à une formule transactionnelle.

*Quelle formule?*

Les uns préconisent la création de chambres corporatives dotées d'attributions spéciales et déterminées, souveraines dans le cadre des intérêts particuliers, sauf à requérir l'assentiment du pouvoir exécutif, tandis que le pouvoir législatif — en tant qu'il a pour objet les intérêts généraux — demeurerait dévolu à un parlement composé d'une ou de deux chambres, issu du suffrage universel individuel : c'est dans ce sens qu'inclinent, pensons-nous, à lire leurs discours et articles, le comte Carton de Wiart et M. Pierre Nothomb.

Les autres souhaitent aller plus loin : ils sont disposés à assurer une représentation des corps sociaux au sein des chambres chargées de légiférer en matière d'intérêts généraux. Ainsi les délégués des corporations, en même temps qu'ils régleraient souverainement les questions afférentes à leurs intérêts particuliers, interviendraient aussi, dans une mesure et sous une modalité à définir, dans les débats touchant les intérêts généraux du pays. Dans cette deuxième conception :

Ou bien ces délégués constitueraient une fraction dans le total des membres du Parlement (par exemple deux cinquièmes élus des corps sociaux, deux cinquièmes élus des partis politiques, un cinquième nommé à la corporation, suivant le projet Segers).

Ou bien ces délégués composeraient à eux seuls une chambre sur deux, le Sénat, tandis que la Chambre demeurerait élue au suffrage individuel. Ainsi le Sénat recouvrerait une physionomie, une signification et un rôle qu'il a perdus, n'étant plus maintenant qu'une doublure de la Chambre. Pareil système est assez séduisant ; à la réunion de Gand M. le ministre Tschoffen paraît l'avoir envisagé d'un œil assez favorable.

Sommairement esquissées voilà, croyons-nous, les tendances maîtresses qui vont s'affronter au sein des commissions formées par la Fédération des Cercles, dans l'opinion publique et dans la presse.

GEORGES LEGRAND,  
Professeur d'économie sociale.

## La conversion de Brunetière<sup>(1)</sup>

« CE QUE JE CROIS, ALLEZ LE DEMANDER A ROME »

Ce n'est pas seulement dans le camp libre-penseur que le manifeste de Brunetière — *la Banqueroute de la science* — jetait le désarroi. Les catholiques eux-mêmes, devant ses avances, restaient perplexes et divisés.

La situation du catholicisme français offrait alors un mélange singulier de force et de faiblesse. Les masses ouvrières, sauf dans les Flandres, se détachaient progressivement de lui, mais il pouvait encore compter sur la plupart des populations rurales. Le Nord, le Massif central, la Lorraine, la Savoie, le Pays basque, l'Ouest, de la Normandie au Bas-Poitou, lui restaient indéfectivement attachés. Les chefs conservateurs y recrutaient tous les quatre ans leurs brigades de choc contre la République.

En 1895, le catholicisme représentait donc une force numé-

(1) Pages extraites d'un *Brunetière* qui paraîtra prochainement dans la collection « Les Maîtres d'une Génération », chez Bloud et Gay, à Paris.

rique encore considérable, mais une force intellectuelle médiocre. Bien mieux, sa puissance électorale, utilisée pour des fins qui n'étaient pas les siennes, était devenue une cause de suspicion et de faiblesse, et par surcroît, pour son malheur, l'Église avait laissé se creuser entre ses doctrines et la pensée contemporaine un fossé chaque jour élargi. Les fidèles n'avaient plus à leur tête aucun de ces répondants qui en imposent aux foules et aux élites, un Joseph de Maistre, un Montalembert ou un Lacordaire. Ils se groupaient sous la houlette de bergers aventureux, qui suivait Déroulède, qui suivait Drumont, qui suivait Paul de Cassagnac, journalistes virulents et sans mandat.

« La vie moderne, c'est la science, écrivait dès 1881 le P. Didon avec une rude franchise; nous la suspectons et nous la délaissions. La vie moderne, c'est la liberté politique; nous avons tout fait pour l'écraser et la foudroyer sous les anathèmes. La vie moderne, c'est la Démocratie. Nous nous sommes alliés à tous les vieux partis. »

Il existait, certes, quelques savants catholiques comme Pasteur et Lapparent, quelques philosophes catholiques comme Lachelier et Ollé-Laprune, mais entre la pensée religieuse du plus grand nombre et leur pensée scientifique ou philosophique « il n'y avait point d'escalier » et leur prestige ne pouvait rivaliser avec celui des écrivains libres-penseurs.

Devant l'opinion cultivée, la profession expresse de catholicisme apparaissait donc à l'ordinaire comme une marque de débilité intellectuelle. Certes on faisait bon accueil aux néo-chrétiens, comme Paul Desjardin, Tédor de Wyzewa ou Melchior de Vogüé. Leurs élans vers l'idéal semblaient apparentés aux marques de déférence prodiguées par Renan au « Dieu des âmes simples ». Jeux gracieux et sans conséquence d'esprits émancipés.

Mais l'adhésion explicite aux dogmes, la participation aux pratiques catholiques, l'opinion des intellectuels hésitait à y voir autre chose qu'inconscience ou habileté intéressée. La conversion d'un Verlaine apparaissait comme un phénomène pathologique, celle de Huysmans comme une excentricité provocatrice, celle de Bourget comme une élégance mondaine.

Les signes d'une renaissance religieuse se manifestaient pourtant ça et là. Les « classes dirigeantes », voltairiennes sous la Monarchie de Juillet, reprenaient le chemin de l'Église. Dans les grandes écoles beaucoup d'élèves pratiquaient ouvertement. A l'École normale supérieure un noyau d'élèves catholiques grossissait de promotion en promotion. Jean et Bernard Brunhes, Georges Goyau, Victor Giraud, démocrates et républicains, accueillaient avec enthousiasme les directives de Léon XIII. Dans le crypte de Stanislas, Marc Sangnier commençait de haranguer et de grouper par la conquête du peuple une ardente jeunesse.

A toutes ces nouvelles équipes, l'article de Brunetière apportait un réconfort. Elles pouvaient espérer trouver dans l'illustre critique ce qui justement leur manquait : un chef. Mais leur joie n'était point sans mélancolie et sans appréhensions. La vigoureuse intervention de Brunetière bousculait en effet les positions de combat adoptées par la plupart de leurs tacticiens.

Certains, avec le chanoine Duilhé de Saint-Projet, s'efforçaient alors d'établir la concordance entre les récits des Écritures et les découvertes de la science.

Les congrès de savants catholiques réunis par Mgr d'Hulst cherchaient à démontrer par l'exemple que la qualité de catholique n'excluait pas l'esprit scientifique. Respectueux de la science, respectueux de la raison, ils ne visaient à rien moins qu'« à la reconstruction scientifique de la dogmatique chrétienne » (abbé Frémont).

Brunetière, lui, proclamait le dédain de ces efforts. Mieux encore. Il en professait l'inutilité. Il rétablissait ces cloisons étanches que

des théologiens s'efforçaient d'abaisser. La science et la foi pouvaient certes coexister, mais à condition de s'ignorer. Il fallait accepter comme impénétrable à tout autre instrument de précision qu'à la foi le mystère qui nous enveloppe. Et la foi ne devait demander qu'à elle-même sa propre justification.

« On ne démontre pas, disait-il, la divinité du Christ, on l'affirme ou on la nie, on y croit ou on n'y croit pas, comme à l'immortalité de l'âme, comme à l'existence de Dieu. »

Quelques mois plus tard, il aggravait encore son cas dans une préface au livre de Balfour sur *Les Bases de la Croissance*.

Mgr d'Hulst entra en campagne en l'accusant de fidéisme. L'abbé Frémont, piqué au vif, écrivait à une correspondante : « En religion, son esprit est plein d'un préjugé incurable, à savoir que nos dogmes ne peuvent être l'objet d'une connaissance raisonnée (1). »

Brunetière ne répondit d'ailleurs aux critiques venues du côté catholique que par une allusion dédaigneuse.

« Des prélats considérables, qui sont aussi de grands maladroits, se sont joints aux correspondants de l'*Echo de Paris* pour s'émerveiller de la profondeur de mon ignorance. »

À la vérité, il y eut à ce moment un malentendu entre Brunetière et une importante fraction du public catholique. On vit un acte de foi dans ce qui n'était qu'un pacte d'alliance.

« En somme, qu'a-t-il voulu dire, écrivait M<sup>me</sup> d'Adhémar à l'abbé Frémont? Que tous les gens raisonnables doivent être catholiques, lui seul excepté? C'est inadmissible. Trop candide et trop prompt à conclure, j'avais considéré comme une adhésion personnelle à la foi de l'Église ses superbes déclarations aujourd'hui si diversement commentées. Me trompé-je? »

L'abbé Klein était plus près de la vérité qui découvrait dans Brunetière *faciem euntis in Jerusalem*. En route vers Jérusalem sans le vouloir, et, peut-être, sans le savoir.

Il en était encore au stade de l'agnosticisme respectueux. Il avait, durant sa jeunesse ardente et batailleuse, cherché une doctrine qui pût répondre à ses aspirations contradictoires : amour de la discipline et amour de la liberté, instinct d'ordre et instinct de désordre, sens social et individualisme, croyance à la perversité native comme à la vocation morale de l'homme, respect du passé et amour du présent, élan vers l'absolu et goût des réalités concrètes, anxiété devant l'inconnu de l'au-delà et volonté d'améliorer la cité terrestre.

Il avait tour à tour expérimenté l'évolutionnisme, expérimenté le bouddhisme, expérimenté le pessimisme de Schopenhauer. Son besoin de certitude était resté sans aliment.

On peut d'ailleurs fixer par quelques dates son exacte position religieuse.

« Je commencerai, écrit-il en 1891, par une profession absolue d'incroyance. »

Le 31 juillet 1894, haranguant les élèves du lycée Lakanal, il s'écriait encore :

« O morts illustres, morts vénérés, morts aimés, qui vous reposez des agitations de la vie dans la paix de la gloire ou dans le calme profond du néant. »

Ce scepticisme, il le constatait avec tristesse, avec désespoir, mais il était trop loyal pour le cacher. L'engagement qu'il avait pris avec les catholiques n'engageait que ses actes et non ses pensées.

Mais il allait s'apercevoir bien vite que le parallélisme d'action qu'il envisageait correspondait à un parallélisme d'idées. Il était

depuis longtemps « chrétien de désir » et il n'y eut pas chez lui à proprement parler, conversion, mais « éclosion ».

Un jour de mai 1895, le P. Dagnaud, directeur de la Conférence Saint-Thomas d'Aquin de Besançon, se présentait à la *Revue des Deux Mondes*. Il venait, avec une timide audace, demander à Brunetière de préciser sa pensée devant son auditoire de jeunes catholiques.

La réponse fut brève et nette :

— Monsieur l'abbé, je suis à vous... J'ai une idée dont je suis plein et que je veux émettre (1).

\* \* \*

Cette idée il l'exposait le 2 février 1896, à Besançon, dans un discours sur la *Renaissance de l'Idéalisme* qui inaugura véritablement la célèbre campagne oratoire qui devait occuper ses dernières années. Il s'appliquait à découvrir autour de lui en philosophie, en politique, en littérature, les signes d'un retour à l'idéalisme, mais, entre ses diverses manifestations, il ne choisissait pas et que le catholique fût appelé à profiter de ces nouvelles dispositions des esprits, il le suggérait plutôt qu'il ne le disait.

Au fond, la croyance apparaissait plus importante à son esprit que l'objet même de la croyance.

Il restait en somme au même point qu'en 1894, quand il déclarait aux lycéens de Lakanal :

— Que croiriez-vous?

« Quand nous ne croirions plus ni à la religion, ni à la philosophie, ni même à la science, il resterait encore que n'ayant en notre puissance ni le commencement, ni le terme de notre existence, nous serons toujours obligés de croire à quelque chose qui nous dépasse.

« A défaut d'une autre croyance, faisons-nous une foi de ce besoin d'action qui est la loi même de l'humanité. »

Conclusions bien inconsistantes, dont un esprit aussi logique que celui de Brunetière ne pouvait s'accommoder longtemps.

Revenu en 1896 à Besançon, à l'issue d'une conférence sur Victor Hugo, il prononçait le 13 février un toast qui eut le plus grand retentissement.

Cette fois, il ne se bornait pas à revendiquer les droits d'un vague idéalisme, ou plutôt il démontrait que le catholicisme, au milieu d'un monde où tout est relatif, devait être le bénéficiaire de ce courant d'idéalisme.

« N'avouons-nous pas loyalement qu'aujourd'hui, dans le désarroi de toutes les métaphysiques, ce point de résistance, la religion seule est capable de nous l'offrir. »

Après avoir constaté que le voltairianisme avait cessé d'être une élégance et la croyance un ridicule, il exposait une considération d'ordre patriotique qui n'était pas étrangère à son évolution.

« C'est que partout où j'ai passé, j'ai pu constater que le catholicisme c'était la France et la France c'était le catholicisme. »

Ainsi l'alliance se resserrait entre Brunetière et ses nouveaux amis, mais le soin qu'il mettait à relever leurs titres d'orgueil pouvait n'être qu'une coquetterie de langage. Elle n'impliquait nullement une adhésion à leurs croyances.

Cependant, l'impatience de certains catholiques ne cessait de s'enquérir « si ce fier et vigilant berger des idées consentirait à faire partie d'un troupeau ».

Quelques mois plus tard, Brunetière faisait un pas en avant. Cette fois il était appelé, lui incroyant encore, à prendre la parole au Congrès général de la Jeunesse catholique française. Une telle désignation prouvait suffisamment l'attention anxieuse avec

(1) Abbé FRÉMONT, *Histoire d'une direction*, 15 janvier 1895, p. 54.

(1) R. P. Pierre FORTIN, *Brunetière et Besançon*, p. 15.



laquelle son évolution était suivie par l'élite des catholiques français. Elle prouvait aussi, nous pouvons le remarquer en passant, la pauvreté de leurs cadres et la nécessité où ils se trouvaient de faire appel à des convertis de fraîche date pour les mettre à leur tête.

Brunetière parla cette fois au Kursaal de Besançon sur *le Besoin de croire*, devant un auditoire frémissant de 3,000 congressistes.

Il terminait par cette confession que tous attendaient : « Quel que soit le pouvoir de l'intervention de la volonté des choses, — et il est considérable, — aucun de nous n'est le maître du travail intérieur qui s'accomplit dans les âmes. Mais si quelques-uns de ceux qui m'écoutent se rappellent peut-être en quels termes, ici même, il y a bientôt trois ans, je terminais ma conférence sur *la Renaissance de l'Idéalisme*, ils reconnaîtront que les conclusions que je leur propose aujourd'hui sont plus précises, plus nettes, plus voisines surtout de l'idée qui vous a rassemblés en Congrès et pourquoi, si c'est un grand pas de fait, n'en ferais-je pas un jour un autre et un plus décisif ».

Le soir même, dans un toast intime, il affirmait s'être « en toute occasion, laissé faire par la vérité ».

L'enthousiasme des fins de Congrès à peine dissipé, il apparut que Brunetière avait une fois de plus déçu les espérances de ses admirateurs. Le 13 mars 1899, dans un discours prononcé à Lille sur *les Ennemis de l'âme française*, il laissait entrevoir encore ses oscillations.

« Nous qui nous arrêtons respectueusement au seuil de la croyance, nous qui serions désolés de scandaliser les croyants et qui regrettons amèrement de ne point partager leur foi. »

C'est seulement près de deux ans plus tard, le 13 novembre 1900, que Brunetière fit le pas décisif. Il choisit l'occasion du discours qu'il prononçait à l'Hippodrome de Lille, au 27<sup>e</sup> Congrès des catholiques du Nord, sur *les Raisons actuelles de croire*; car les confessions de Brunetière ont toujours été des confessions publiques; cet homme d'une excessive pudeur, qui cachait ses sentiments à ses amis les plus intimes, se trouvait plus à l'aise — c'est peut-être le don de l'orateur né — devant des milliers d'auditeurs.

Le chanoine Lecigne nous a laissé un récit de cette séance pathétique.

« Nous étions là trois ou quatre mille personnes. Deux heures durant, M. Brunetière nous tint tout haletants sous la puissante étreinte de sa pensée, de sa parole, de son geste. Une sorte de frémissement sacré courait à travers cette foule attentive, recueillie comme dans un temple. On éprouvait comme un remords à interrompre l'orateur par un cri ou un applaudissement. Et puis, tout d'un coup, les mains se rejoignaient d'elles-mêmes, comme sous le coup d'une commotion électrique et une formidable acclamation jaillissait de toutes les mains tendues, de toutes les poitrines opprimées (1). »

S'adressant à cet auditoire enfiévré, Brunetière lançait enfin la déclaration que ses amis attendaient depuis si longtemps :

« Vous cependant qui parlez ainsi, — me demandera-t-on peut-être et on me l'a souvent demandé, — que croyez-vous? Ce que je crois, Messieurs, il me semble que je viens de vous le dire! Mais à ceux qui voudraient quelque chose, non pas je pense, de plus net, mais de plus explicite, je répondrais très simplement : « Ce que je crois, — et j'appuie énergiquement sur ce mot, — ce que je crois, non pas ce que je suppose ou ce que j'imagine, et non encore ce que je sens ou ce que je comprends, mais ce que je crois... allez le demander à Rome. »

(1) LECIGNE, *Revue de Lille*, janvier 1907, p. 186.

L'éclatante profession de foi de Brunetière apaisait les impatiences, mais non les curiosités. Les simples fidèles se demandaient pourquoi il croyait. Les théologiens se demandaient comment il croyait.

« Sachons-le bien, répondait-il indirectement aux premiers, toute conversion est individuelle et nous n'avons rien qui nous soit plus personnel à chacun de nous que nos motifs de croire, ni qui échappe plus complètement, sinon peut-être à notre analyse, au moins à toute généralisation (1). »

Ces motifs personnels, Brunetière évitait de les exposer, mais ils éclatent à chaque page de ses discours et de ses livres. Ils sont déterminés par toutes ses tendances.

Faisons la part, secondaire peut-être, mais réelle, du goût du paradoxe et de la contradiction. Dans ce monde déchristianisé Brunetière ne pouvait être que chrétien. « On ne se trompe jamais, a dit M<sup>me</sup> de Staël, quand on est toujours du côté des vaincus. » Brunetière, âme généreuse, n'aimait pas à se tromper.

Mais des raisons plus profondes l'attiraient vers Rome. L'éternel inquiet, celui dont ses amis disaient qu'on le trouverait pendu au pied d'un crucifix, découvrait dans le christianisme une réponse à l'angoisse qui l'étreignait (2).

« La grande nouveauté du christianisme... a été de mettre l'objet de la vie en dehors, au-dessus et au delà de la vie. »

Avec le dogme du péché originel, il apporte une sorte de confirmation théologique au pessimisme foncier de Brunetière, ainsi qu'à ses conceptions sur la nécessité d'une morale. Car si l'homme est naturellement bon, toute éducation est vaine ou pernicieuse, toute morale sans objet, mais au contraire, si sa nature est corrompue, ses instincts qui le rattachent à la nature sont mauvais, et la morale est nécessaire qui l'arrache à l'animalité primitive. La religion qui professe la « déchéance » de l'homme ou sa malignité naturelle est donc le fondement de toute morale.

A ce carrefour de sa pensée, Brunetière aurait pu se trouver attiré par le jansénisme, et nous savons qu'en fait il a toujours éprouvé pour le jansénisme une réelle sympathie. Il semble également avoir été séduit par tout ce que le protestantisme, spécialement sous sa forme calviniste, représentait en France de vigueur morale et de rigidité. Mais le calvinisme décevait en lui d'autres aspirations également profondes.

« Que le protestantisme soit une atténuation au principe d'autorité, qu'il tende à faire de l'individu la mesure et le juge de toute vérité, que, par la diminution du dogme, il tende ou si l'on veut qu'il aboutisse inévitablement à la sécularisation et, comme on dit de nos jours, à la « laïcisation » de la morale, qu'il relâche par là le lien que la religion formait naguère entre les hommes, qu'il lui enlève son caractère d'universalité et qu'avec la catholicité dogmatique il énerve ainsi la vertu sociale du christianisme, je ne crois pas qu'on puisse le nier (3). »

Vertu sociale du catholicisme, universalité du catholicisme, voilà ce qui séduit avant tout et retient Brunetière.

La religion qui relie l'homme à Dieu ne relie pas moins étroitement l'homme à l'homme. En un certain sens, toute religion est une sociologie, mais, plus que toute autre, la religion catholique. Elle offre à toute société humaine non seulement l'exemple de

(1) BRUNETIÈRE, *Questions actuelles*. Le catholicisme aux Etats-Unis. 1898, p. 230. Cf. également *Discours de combat*, Nouv. série, L'Œuvre de Calvin, *passim*.

(2) « Les raisons de croire ont été ses raisons de vivre. C'est en voulant être homme qu'il est devenu chrétien. » P. LABERTHONNIÈRE.

(3) BRUNETIÈRE, *Discours de combat*. Dernière série. La modernité de Bossuet, 1900, p. 55.

l'Église dont la hiérarchie offre le type même d'un gouvernement harmonieusement articulé, mais encore une discipline qui facilite l'exercice de l'autorité, qui se confond avec l'autorité elle-même dont elle fonde les prérogatives.

Elle crée enfin un lien qui ne s'arrête pas aux frontières d'une classe ou d'un pays. « Il y a dans la constitution du catholicisme, il y a je ne sais quelle puissance cachée de conciliation, de séduction et d'assimilation. »

Pas de vérité qui ne soit universelle; pas de religion qui soit nationale.

« Une religion ne saurait se localiser qu'en abjurant sa raison d'être qui est de tendre, par delà les distinctions de races et les frontières historiques, à l'universalité. »

Telles étaient les raisons les plus évidentes qui inclinaient Brunetière à se convertir. Elles n'étaient évidemment pas les seules. « J'en ai d'autres, confessait-il un jour, et de plus intimes. » Mais il les a gardées pour lui seul.

Discretion sans doute fâcheuse, car toute une partie de son itinéraire intérieur nous échappe. Mais il ne faisait confiance que de causes susceptibles de se traduire en raisonnements et d'entraîner d'autres âmes.

Aussi s'explique-t-on sans peine que certains théologiens exigeants lui aient fait grief d'une conversion purement rationnelle, au moins dans ses motifs explicites.

Brunetière raisonnait bien, mais il raisonnait trop, et, par surcroît, il ne cachait pas sa méfiance de la raison, son instrument de travail. Il était tenté de lier l'esprit par des formules qui enchaînent la raison sans atteindre le cœur. La foi ainsi conçue tendait à n'être plus qu'un engrenage, où une partie du « moi » seulement se trouve engagée.

On éprouva les déclarations de Brunetière. On sonda ses pensées secrètes. Sa méfiance de la raison raisonnante parut suspecte, même à ceux qui auraient dû l'accueillir comme un frère d'armes.

« Je tiendrai tête à M. Brunetière, déclarait fièrement l'abbé Frémont, aussi longtemps qu'il contredira l'enseignement des conciles généraux. »

« La foi ne repose pas sur l'aveuglement, mais sur la vue claire des motifs de crédibilité. »

« Il semble, écrivait le P. Laberthonnière, qu'il ne s'est posé le problème religieux qu'en regardant vivre l'humanité et comme en évitant de se regarder vivre lui-même (1). »

La *Quinzaine* l'accusait de fidéisme, d'autres de pragmatisme. Certaines de ses formules prêtaient sans doute à l'équivoque. « Peut-être sommes-nous les maîtres de notre croyance dans la même mesure où nous le sommes de notre volonté (2). »

Il semble cependant que ces accusations aient surtout été provoquées par cette pudeur ombrageuse dont Brunetière s'était fait une règle et par cette distinction à laquelle il prétendait se tenir entre ses raisons intimes de croire qu'il gardait pour lui et nos raisons de croire qu'il exposait volontiers.

En tout cas, il résulte d'une lettre au cardinal Mathieu qu'il fit confiance au pape des critiques dont son « fidéisme » avait été l'objet et que Léon XIII lui répondit : « Et moi, je vous donne la mission de continuer. »

Le bouillant apôtre ne devait pas laisser tomber cet encouragement dans le vide.

Une raison d'un ordre différent motivait les défiances d'une partie de l'opinion catholique.

Brunetière n'était pas venu à l'Église en humble catéchumène.

C'était un chef de tribu qui faisait sa soumission amenant avec lui ses troupeaux, ses trésors, ses armes, et ses guerriers. Il venait les mettre au service de l'Église. Il ne demandait rien. Il apportait. Il fallait le prendre tel qu'il était, lui, Brunetière, avec ses idées et ses habitudes. Avec lui, c'étaient la démocratie, le darwinisme, le positivisme, tout ce qui l'avait accompagné jusqu'alors, tout ce qui l'avait conduit jusqu'au seuil qui devait franchir les portes.

Avec sa fougue conquérante, Brunetière baptisait ses anciennes croyances. Il se faisait fort de montrer qu'elles se conciliaient avec les enseignements catholiques. Il reprenait le mot de Pie VII : *Siote buno cristiani et sarete ottimi democratici*. Le catholicisme, religion des humbles, religion « de la plus vile canaille » ne pouvait être en opposition avec les formes politiques du monde contemporain. Ni le catholicisme n'a rien à craindre de la liberté, ni la liberté du catholicisme. « Il n'y a pas de progrès qui ne puisse pas s'identifier à l'éternelle vérité dans l'ample sein du catholicisme. »

Sans qu'il s'en doutât, Brunetière brouillait tous les jeux. Ignorant les querelles qui divisaient alors les catholiques et notamment les dissidents profonds qui s'étaient fait jour autour des instructions pontificales sur le ralliement, il apportait tout son potentiel de combat à la fraction qui militait pour le « libéralisme » et la République. On lui pardonna tant qu'il fut un allié du dehors. Sitôt entré dans la maison qu'il considérait comme sienne, on ne lui ménagea pas les querelles de famille.

Enfin, il faut bien le dire, l'attitude de Brunetière, jusqu'au moment de sa mort, inquiéta ses amis et arma ses adversaires. Cet infatigable défenseur de l'Église ne se confondit jamais entièrement, sinon de la voix, avec le corps mystique de la catholicité. Le berger ne rejoignit jamais le troupeau.

— Vous voilà prêchant la foi, demande un ami, mais allez-vous à la messe ?

— Ah! répond Brunetière, ne mélangeons pas les questions. Ne mélangeons pas les questions! Le petit dialogue est-il de l'invention de M. du Bled, comme aussi bien cette énigmatique déclaration :

« Les croyants ne seront pas peu surpris le lendemain de ma mort? »

Je ne sais trop. Fussent-ils vrais ils n'auraient sans doute qu'une signification médiocre. Brunetière maniait volontiers le paradoxe avec ses intimes. La loyauté de son caractère était trop entière pour qu'on puisse admettre un désaccord entre ses sentiments réels et leurs démonstrations officielles. Mais le fait reste là, patent, et, dans une certaine mesure, inexplicable. Comme Péguy, jusqu'à sa dernière heure, Brunetière s'est tenu à l'écart de la pratique religieuse.

La religion a été pour lui une philosophie et non une vie, une règle de pensée et non une règle de conduite. Parmi les prescriptions de l'Église cet apologiste de la foi a précisément négligé celles qui lui tiennent le plus à cœur, celles qui sont la condition préalable et nécessaire de la participation à ses bienfaits spirituels. Brunetière obsédé par le problème de la destinée et, explicitement, de sa destinée, comment s'est-il jusqu'à sa mort abstenu de ce geste qui seul — et il le savait — pouvait l'assurer de son salut ?

Brunetière était de ceux qui vont jusqu'au bout de leurs idées, dussent-ils rencontrer l'impopularité, le dénigrement, la haine et le sarcasme. Ce n'est point par peur des hommes qu'il est resté à la porte du temple. Serait-ce par peur de lui-même? Existe-t-il, dans cette âme que nous ne connaissons que par son activité extérieure, des replis impénétrables, d'obscurs lignes intimes? Même croyant, a-t-il continué de se battre contre lui-même? Homme du Bocage, homme de la Plaine, proches et séparés!

M. Bellessort, qui croit que sa conversion fut exclusivement

(1) P. LABERTHONNIÈRE, *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1907, p. 406.

(2) Cf. Emile FAGUET, *op. cit.*

intellectuelle, estime qu'il y a là un de ces mystères psychologiques que nous n'avons pas le droit d'approfondir. Faut-il dire que nous ne partageons pas cet avis (1)? L'abstention de l'humble paroissien inconnu n'intéresse que lui, mais un Brunetière — et il le sait bien — a charge d'âme et son geste a son reflet dans des milliers de consciences. Il prétend enseigner et conduire. Sur le tard il fut promu cardinal, cardinal vert. Et où a-t-on vu que les cardinaux aient dispense d'entendre la messe?

JACQUES NANTEUIL.

## Mr. Panter et le dollar

A l'heure où j'écris ces lignes, début de novembre, l'attention anglaise en matière de politique extérieure porte sur deux choses : le cas de M. Panter et la tragédie comique du dollar.

Il peut paraître, à première vue, n'y avoir aucune relation entre les deux. Cette relation existe, pourtant, et elle est de première importance. Les deux choses résultent d'une fausse notion de la position internationale actuelle de la Grande-Bretagne. Les prouesses acrobatiques imposées au dollar le sont sans égard aucun aux demandes ni aux intérêts anglais, bien que nous n'ayons cessé de proclamer au monde qu'Américains et Anglais ne font qu'un! L'arrestation outrageante de M. Panter et le mépris plus outrageant encore avec lequel on mit fin à son emprisonnement en l'expulsant, viennent en conclusion du soutien incessant donné par nos politiciens anglais, notre système bancaire et notre haut commerce au nouveau despotisme prussien. Dans les deux cas — M. Panter et le Dollar — ce que les auteurs de notre politique s'imaginaient être de la bienveillance a été traitée en faiblesse négligeable.

Pour ce qui est du dollar, la situation est la suivante. Toute altération d'une monnaie permet, en système de production capitaliste, d'attaquer les salaires. Pas n'est besoin que cette attaque soit volontaire ou consciente, mais il se produit, en réalité, une diminution des salaires. Ce n'est pas volontairement que la Grande-Bretagne détruisit sa devise pour substituer de la monnaie de singe à de la monnaie réelle. Elle le fit pour éviter la banqueroute ouverte et pour y substituer une banqueroute camouflée. Mais une fois sa monnaie détruite — et les conséquences de cette catastrophe ne feront que s'étendre — le système capitaliste anglais se trouve posséder une armée très efficace.

Quiconque eut proposé, en 1931, de diminuer tous les salaires anglais de 30 % eut été qualifié de fou. Et voilà que l'écroulement de la Livre sterling opéra pareille réduction. Quiconque eut proposé, en 1931, de ne payer un cheminot que 2 Livres par semaine au lieu de 3, se fut butté à une grève et à une grève certainement victorieuse. Toute tentative de ce genre dans n'importe quel domaine du salariat eut conduit à une violente résistance que la classe patronale eut été impuissante à briser. Mais quand les salaires, inchangés nominalement, furent payés en unités de papier, bien que ces unités-là ne valussent plus que soixante malheureux pour cent de leur ancienne valeur, le salarié fut proprement embabouiné. Il ne se rendit pas compte de ce qui s'était passé et la classe patronale respira de nouveau.

(1) Peut-être le testament spirituel de Brunetière, non encore publié et jalousement gardé, apportera-t-il un jour quelque éclaircissement sur ce point.

Et que l'on ne vienne pas dire que le salarié ne s'aperçut pas de la différence à cause de la chute des prix. Cette chute des prix eut été tout à son avantage si les salaires fussent restés inchangés. Les pauvres eussent eu plus de nourriture et de meilleurs habits. Ils eussent été plus riches. Mais le commerce d'exportation, dont, en fin de compte, ils vivent, eut pu être ruiné. Maintenant, un restant de ce commerce d'exportation a survécu.

Entretiens, la chute des prix fut telle que les nouveaux salaires, qui ne représentent que les deux tiers des anciens, sont acceptés et suffisent. Mais nous ne pourrions plus faire baisser sensiblement la Livre, car toute hausse perceptible dans les prix de détail en ce moment, provoquerait des exigences de salaires plus élevés.

Or, les expériences chaotiques pratiquées actuellement aux Etats-Unis menacent de faire baisser la Livre. Si celle-ci baisse encore, le salarié sentira l'oppression et les ennuis commenceront. Si la Livre ne baisse plus, un dollar déprécié avantagera les Etats-Unis sur les marchés dont nous dépendons, et particulièrement en Amérique du Sud. Voilà la situation. Notre presse est remplie de rumeurs annonçant que le Gouvernement américain, mû par quelque mobile inconnu, sera gentil pour nous, Anglais. Les adversaires américains de l'actuel gouvernement des Etats-Unis ont évidemment tout intérêt à ce que pareilles rumeurs se répandent. Si elle trouvent créance aux Etats-Unis, si on peut faire croire au fermier américain que Washington est opposé à l'inflation dans la crainte de nuire à la Grande-Bretagne, tout l'effort de Washington sera condamné.

L'Angleterre n'est pas populaire aux Etats-Unis. Le Gouvernement américain ne fera pas un marché pareil avec nous. Il nous faudra nous défendre au mieux. Nous avons proclamés notre dépendance envers l'Amérique; elle n'a pas à se préoccuper de nos ennuis.

Le cas de M. Panter est dans la même ligne. Il ne faut pas une grande connaissance du Prussien pour savoir que sa première idée, quand il est le maître, est de terroriser. Berlin voulait que finisse la diffusion à l'étranger de nouvelles au sujet du réarmement de l'Allemagne à des fins agressives. Berlin résolut de faire un exemple là, évidemment, où la résistance serait la plus faible. Conclusion : on choisit une victime anglaise. Berlin se dit qu'avec la Banque d'Angleterre soutenant le régime hitlérien, avec les grandes firmes de la Cité plongées jusqu'au cou dans des placements en Allemagne, il y avait lieu d'être certain d'un traitement en douceur. C'est bien ce qui arriva. Impossible d'imaginer rugissements plus doux ni protestations plus bénignes. M. Panter a été expulsé et l'histoire n'aura pas de suites.

Faut-il être savant historien ou raisonneur subtil pour comprendre ce que veut l'Allemagne? Tôt ou tard, celle-ci tentera de s'entendre avec la France. Toute notre presse populaire proclame hautement que l'Angleterre ne devrait jamais risquer d'offenser la puissance prussienne. Berlin enregistre le fait qu'aucun politicien n'a élevé une protestation et en conclut que la voie est libre...

Sans doute serons-nous sauvés, cette fois encore, comme souvent déjà, par la stupidité native inhérente au matamore. Il n'est toutefois pas possible de toujours escompter ce facteur. Berlin poursuit un certain nombre de choses qui ne peuvent être acquises qu'au détriment de l'Angleterre : une grande exportation industrielle, une flotte pour la protéger, des colonies. Toute la politique allemande tendra à supplanter l'Angleterre dans le commerce transocéanique, dans l'exploitation financière de l'Orient, dans la possession de marchés coloniaux, dans l'acquisition d'une chaîne de places fortes maritimes comme celles par lesquelles l'Angleterre protégeait ses routes commerciales. Après la guerre,

la Grande Bretagne pouvait rire de pareilles prétentions. Elles ne prêtent plus à rire aujourd'hui. Et si nous nous contentons d'y opposer notre orgueil du passé, des phrases sentimentales sur la race, ou la simple flatterie d'un ennemi nécessaire; si nous sacrifions la paix, devenue pour l'Angleterre une question de vie ou de mort, en refusant de faire front à cet ennemi, le résultat sera inéluctable. La Prusse tentera, maintenant que l'Angleterre a restauré la puissance prussienne, de former une coalition contre les possessions anglaises encore très vastes et très vulnérables.

\* \* \*

On raconte que les ouvertures faites à la France ont été rejetées parce que Berlin n'avait à offrir que des promesses auxquelles, évidemment, personne ne croit plus. Si cela est vrai, la maladresse qui s'impose serait de s'excuser auprès de l'Angleterre et puis de recommencer. Attendons de voir pour quelle gaffe Berlin se décidera, mais la gaffe est quasi certaine. Et c'est là une espèce de sauvegarde.

HILAIRE BELLOC.

## Le conseiller d'Etat Cornet de Grez (1735-1811)

En 1697, François Cornet, seigneur de Peissant, Grez, Scaillemont, Wavembroek, conseiller au Conseil de Hainaut, épousa Marie-Thérèse d'Elzius. Le frère de celle-ci, François-Léonard d'Elzius, fonctionnaire important du gouvernement, créé comte en 1711, décéda en 1747, en laissant son titre au fils de sa sœur, en vertu d'une disposition spéciale de son diplôme. Du mariage de François Cornet naquirent quatre fils : Léonard-François Cornet, comte d'Elzius, seigneur de Peissant, Grez, etc. (1697-1783), dont la descendance va suivre; Jean-François Cornet, seigneur de Wavembroek, membre du magistrat de Tournai; Jean-Pierre-Christien Cornet, doyen du chapitre de Saint-Gommaire à Lierre, et Benoît Cornet, seigneur de Ways-Ruair, Chenoy, etc., conseiller au Conseil de Brabant.

Léonard-François Cornet, comte d'Elzius, échevin de Mons, épousa en premières noces, M. L. d'Hannecart de Briffoul, fille d'un premier président du Parlement de Douai, et en secondes noces Anne-Rose Aye Daneau de Thimougies, dont naquirent onze enfants. Citons parmi ceux-ci : Marie-Vincent Cornet, comte d'Elzius, receveur général des États du Hainaut; Gommaire Cornet de Grez, qui fut le plus marquant de sa génération; Jean-Baptiste Cornet, conseiller pensionnaire de la ville de Tournai; Gabriel Cornet de Peissant, conseiller au Conseil du Hainaut, nommé conseiller à la Cour impériale de Bruxelles en 1811.

Gommaire (1) Ignace-Antoine Cornet, auquel est consacré cette biographie, fut baptisé à Mons, le 11 octobre 1735. Il eut en partage la seigneurie de Grez, dont il ajouta le nom au nom paternel. En 1766, il épousa, à Bruxelles, Hélène de Hemptinne (2), qui décéda après cinq années de mariage, en laissant un fils, François-Gommaire, né en 1771, et une fille, Rose, née en 1768.

(1) Cette appellation, due au parrain du nouveau-né, Jean-Pierre-Christien Cornet, doyen du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, fut remplacée bientôt et universellement par celle de Gouard.

(2) Fille de Guillaume de Hemptinne, baron de Tourneppe, conseiller procureur général au Conseil de Brabant.

mariée en 1793 à Charles de la Vigne de Deurwaerder, ex-conseiller au Parlement de Douai. En secondes noces, Gommaire Cornet épousa à Mons, en 1778, sa cousine germaine, Agnès-Thérèse Daneau, dame de Thimougies, fille de Ignace-Dieudonné Daneau de Thimougies, et de Marie-Éléonore-Thérèse de Belhomme de Quickelberghe.

Deux filles durent le jour à cette nouvelle union : Henriette, née en 1784, décédée en célibat en 1815, après avoir occasionné de graves préoccupations par suite de son état de santé, et Joséphine, née en 1785, mariée au baron Snoy d'Opptuers, fils d'un ancien bourgmestre de la ville de Malines.

Tandis que par la mort de leur mère, François et Rose Cornet héritaient de la baronnie de Tourneppe, leur père allait se trouver en possession d'autres domaines aussi importants situés en Belgique. Sa seconde femme, déjà héritière de Thimougies, près de Tournai, hérita en 1787, de son cousin Charles de Belhomme de Quickelberghe, membre du Conseil des Finances, des seigneuries de Bois-Seigneur-Isaac, Ophain, Floriffoux, Rosières.

On aperçoit dans les énumérations qui précèdent le caractère du milieu auquel appartenait Cornet. Il était entouré de parents instruits, éclairés et mêlés aux affaires publiques. Des propriétés considérables l'attachaient au sol. Bientôt des occupations variées allaient l'amener à l'étude des intérêts économiques. En même temps il s'intéressait au mouvement des idées qui se répandaient en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et avec lesquelles le familiarisa le milieu parlementaire de Douai fréquenté par sa mère et sa seconde femme.

\* \* \*

Licencié en droit, très appliqué au travail, Gouard fut nommé, à vingt-trois ans, conseiller pensionnaire de la Chambre des jurés de Tournai (1748). Remarqué par les autorités, il fut appelé par le Gouvernement de Bruxelles, en 1764, à la Jointe des Administration et des Subsidés, commission qui siégeait dans la capitale et qui dirigeait la gestion des provinces et des communes : il y fut chargé spécialement des affaires concernant le Hainaut et le Tournais. Fixé à Bruxelles par suite de sa fonction et de son mariage, contracté en 1766, il devint conseiller au Conseil des Domaines et Finances (1769), juge à la Chambre suprême des Domaines et Douanes (1769) et membre du Comité chargé de liquider les biens confisqués au préjudice des Jésuites (1773). A la veille de la guerre que Joseph II se proposait de déclarer à la Hollande pour obtenir l'ouverture de l'Escaut, le souverain créa un organisme nouveau. Ce fut le service de l'intendance, qu'il inaugura sous le nom de Commissariat général civil. L'innovation était heureuse. Elle était destinée à assurer le succès des mouvements des troupes tout en ménageant les contribuables. Le 9 novembre 1784, Cornet fut chargé de diriger cette institution qu'il dut monter de toutes pièces et faire fonctionner immédiatement.

Pendant deux années, le Commissaire général se consacra tout entier à une besogne écrasante, dont une vaste collection de documents, conservée aux Archives générales du Royaume, atteste l'étendue (1). Cornet devait se renseigner sur les ressources de chaque localité au point de vue du ravitaillement et du logement des troupes, s'assurer les moyens de disposer de ces ressources aux meilleures conditions possibles. Il devait aviser au transport des denrées, à leur distribution et à leur paiement, régler le logement et le chauffage des troupes. Pour mener à bien des opérations aussi diverses, il devait recruter et instruire un personnel nombreux, organiser la correspondance, la statistique, le contrôle, la comptabilité. Au prix d'efforts prodigieux, ce programme fut accompli à l'entière satisfaction du gouvernement, des chefs militaires et

(1) Archives générales du Royaume, archives du Commissariat général civil. Inventaire de MM. Denys et Nowé.

de la population civile. Quand s'éloignèrent les perspectives d'hostilités, le Commissaire général civil fut remercié, non sans recevoir des témoignages unanimes de satisfaction (17 avril 1786).

Une nomination au poste éminent de conseiller d'État vint récompenser le fonctionnaire en lui conférant une dignité extrêmement enviée (1786).

Un ordre impérial avait même prescrit au Gouvernement de Bruxelles de nommer également Cornet président du Comité des Affaires ecclésiastiques, mais le ministre plénipotentiaire Belgiojoso préféra nommer Leclerc, membre du Conseil privé, ce qui, au dire de certains contemporains, aurait inspiré à Cornet une jalousie et un ressentiment qui ne pardonnèrent jamais (1).

\* \* \*

Placé désormais au premier rang par ses dignités officielles et jouissant d'une grande autorité par suite de ses vastes connaissances en matières administratives et économiques, Cornet se trouva brusquement appelé à intervenir en 1787 dans les difficultés qui s'élevèrent entre Joseph II et la nation belge.

Les six mois pendant lesquels ils se consacra aux affaires politiques comptèrent parmi les moments les plus mouvementés de son existence. Nous les relaterons, sans entrer dans le détail des faits connus, en nous efforçant de faire parler Cornet et ses amis ou collaborateurs, de manière à recueillir leur témoignage sur les événements avec le plus de précision possible. Nous renvoyons pour le récit des événements aux ouvrages de Gachard, Gérard, Borgnet, Juste, Schlitter, Hubert, Tassier. (Voir chap. II.)

Cornet passa les années 1788 à 1789 à Douai. La Révolution belge l'appela successivement en 1790 à Gand et à Bruxelles, où il s'efforça de conjurer la guerre civile entre Statistes et Vonckistes et de ménager une restauration qui aurait coïncidé avec les réformes souhaitables. (Chap. II, IV, V.)

Ayant échoué dans son entreprise, il dut rentrer à Douai en 1790, après avoir fait à Paris un intéressant séjour qui lui permit de suivre de près les débats de la Constituante, sur les bancs de laquelle il comptait de nombreux amis. Pendant les années 1791 et 1792, il fit de nouveaux efforts pour réconcilier les démocrates et les conservateurs, parce qu'il pressentait les dangers qui menaçaient la nationalité Belge. (Chap. VI.)

Mais déjà les progrès du désordre l'alarment. Il en voit les excès en France, aussi bien à Paris et à Avignon qu'à Douai, et il s'en attriste au point qu'il se résout à renoncer à sa retraite pour reprendre le chemin de sa patrie. La défaite des troupes autrichiennes à Jemappes (6 novembre 1792) surprend ses projets. Mais les démocrates s'installent en maîtres à Bruxelles, avec l'appui des soldats français, et ils font, eux aussi, appel à l'autorité de leur protecteur ou allié en 1790. Le réfugié obéit à une convocation déguisant mal une menace. Il accourut à Bruxelles où il

(1) Par dépêche du 4 février 1786, le chancelier Kaunitz avait prescrit d'exécuter sans nouveau retard les ordres de l'Empereur en matière religieuse et d'appeler Cornet à la présidence de la Commission ecclésiastique avec charge de diriger l'érection du séminaire général à Louvain (Liasse 348, Secrétairerie d'Etat et de Guerre). Cet ordre fut laissé sans suite à l'égard de Cornet et la Commission ecclésiastique, où siégeaient Leclerc, Dufour et de Feltz, continua à s'occuper de l'exécution des décrets en matière religieuse, mais en dehors de Cornet et sous la direction exclusive de Leclerc, qui fut envoyé à Vienne pour être instruit avec précision des vues du gouvernement. On attribua au dépit provoqué par ces mesures l'attitude prise par Cornet en 1787, et l'Empereur partagea cette supposition, qui ne repose sur aucune preuve.

On sait que Leclerc fut ensuite membre du Conseil général du Gouvernement et président du Grand Conseil de Malines. Dufour, prévôt de Nikolsburg, avait été envoyé d'Allemagne pour diriger les réformes ecclésiastiques. Le baron de Feltz, membre de la Chambre des Comptes, devint secrétaire d'Etat et de Guerre. Tous trois passaient pour être aveuglément dévoués à Joseph II.

H. Schlitter. *Briefe und Denkschriften zur vorgeschichte der Belgischen revolution*, pp. 13, 28, 78.

Le même : *Die Regierung Josefs II in den Osterreichischen Niederlanden*, 1<sup>er</sup> theil, pp. 36, 49, 171.

acquiesça promptement la conviction de l'inutilité de toute résistance au courant démagogique et annexionniste qui dominait le parti vonckiste. Dès Noël 1792 il regagnait Douai. (Chap. VII.)

La paix et l'oubli qu'il espérait ne purent lui être conservés longtemps. A la suite de la défection de Dumouriez, il est soupçonné de complicité avec le général. On l'arrête pour le conduire à Paris. Une attaque de goutte le retient à Roye, où un séjour prolongé, favorisé par les exigences de sa santé et par l'humanité de certaines autorités, le sauve de la guillotine. (Chap. VIII.)

A partir de 1793 son rôle public est achevé. Il vient s'établir à Bois-Seigneur-Isaac, près de Nivelles, en 1796, quand le Directoire semble ramener l'ordre et la paix. Il se consacre à ses enfants et à sa fortune compromise par les troubles de la révolution. Il s'éteint en 1811, sans que sa mort ait frappé ses contemporains ou provoqué un retour sur les années où la célébrité l'avait entouré. Toutefois, sa retraite est encore une source de leçons par les détails curieux que sa correspondance nous a conservés sur ses opinions du moment. (Chap. IX.)

\* \* \*

Nous venons de faire allusion aux correspondances de Cornet. Une existence mouvementée comme la sienne exigeait un échange perpétuel de lettres et de notes. Une heureuse fortune a préservé de destruction une très grande partie des papiers de Cornet. Celui-ci conservait toutes les lettres qui lui parvenaient et la minute de toutes ses réponses. Pareil amas de documents eût été trop encombrant pour être conservé. Nous n'aurions pu les rencontrer si les déplacements de Cornet n'avaient été la cause de mesures de préservation.

En épousant M<sup>lle</sup> de Hemptinne, baronne de Tournepe, Cornet eut l'occasion de faire une précieuse acquisition en la personne du notaire Jean-Jacques Cattoir (1743-1801), maître d'Uccle et de Beersel, bailli de Tournepe, gérant des biens de la famille de Hemptinne. Cet homme de loi éclairé devint non seulement un intendancier et un défenseur modèle, mais un ami profondément dévoué. Nous le voyons se consacrer à la conservation de la fortune de Cornet, exposer ses jours pour elle, s'entremettre entre Cornet et les hommes politiques et associer à sa mission sa femme et ses enfants. Le dossier des lettres échangées entre lui et Cornet a fait retour aux archives du château de Bois-Seigneur-Isaac, où une précieuse amitié nous a permis d'en prendre connaissance.

A Douai, le notaire L.-A.-E. Picard, devenu sous la révolution officier municipal, ne fut pas moins attaché à Cornet, dont il fut l'homme d'affaires, le protecteur et l'ami, pendant la longue période qui s'étend de 1788 à 1806. Quoique paraissant attaché aux idées nouvelles, il n'hésita pas à assister directement et efficacement Cornet et toute sa famille, y compris une vieille tante emprisonnée sous prétexte d'aristocratie. Il alla jusqu'à recevoir et abriter chez lui toute la correspondance de Cornet, des années 1787 à 1793, et à la garder fidèlement lors de l'arrestation de Cornet. Négligé et oublié dans la suite, ce précieux dépôt était resté à Douai où il finit par être acquis par un érudit, le docteur R. Faucheux, qui eut l'extrême amabilité de nous le communiquer.

Complété par de brèves mentions empruntées aux archives publiques, les documents de Bois-Seigneur et de Picard, comme aussi des nombreuses lettres adressées à Cornet par un avocat de Paris, M. Godin de Velar, entre 1793 et 1800, permettent de reconstituer dans ses lignes principales la vie de Cornet et de reproduire fidèlement ses idées sur les matières qui préoccupèrent l'opinion.

\* \* \*

N'ayant pu rencontrer le portrait de Cornet de Grez, nous pouvons ne pas parler de son physique. Au moral, il nous apparaît doué



d'heureuses qualités. Son intelligence et son expérience des affaires en font un fonctionnaire estimé. Elles sont accompagnées d'une sage philosophie qui modère dans la pratique certaines intempérances de langage et qui rend le penseur accessible à tous, amis ou contradicteurs. La « sensibilité » du XVIII<sup>e</sup> siècle l'a marqué fortement de son empreinte et elle lui a communiqué une bonté qui ne perd guère l'occasion de s'affirmer (1). Cette qualité éminente explique seule les dévouements éclairés, touchants et constants dont il a su s'entourer et qui lui vinrent prodigieusement en aide. Tels furent M. de Lannoy, son secrétaire du Conseil des Finances et au Conseil du Gouvernement, si attaché à son chef qu'il quitta le Conseil quand Cornet en fut écarté, l'abbé Dourneau, autrement dit le citoyen Démophile, de Roye, dont le dévouement sera poussé jusqu'aux plus extrêmes limites; l'avocat Godin de Velar, de Paris, et surtout les notaires Cattoir, de Bruxelles, et Picard, de Douai.

En un temps où une suite de catastrophes font trembler les cœurs les plus fermes et où l'égoïsme, suscité par des craintes perpétuelles, force chacun à réprimer ses sentiments pour les mieux cacher, nous sommes émus de voir des âmes simples professer ouvertement un attachement sans bornes envers un citoyen tour à tour mis au banc des autorités par l'Empereur, dénoncé comme suspect d'anarchie par les Statistes, considéré comme traître à la cause démocratique par les Vonckistes de 1792, enfin menacé de la guillotine en 1793 parce qu'il a connu Dumouriez. Si tous sont unanimes à aimer et à servir ce citoyen si mal vu par les pouvoirs publics, c'est qu'apparemment son cœur est à l'unisson des leurs. Et de fait, dans l'innombrable correspondance de Cornet avec ses hommes d'affaires les traits d'affection abondent.

Avec le notaire Cattoir, les lettres échangées ne cessent de répéter l'expression d'un attachement profond et s'étendent à toute la famille du notaire. Chaque lettre ou billet de Cornet porte : « Nous embrassons M<sup>me</sup> Cattoir et votre famille ». Aussi, quand le notaire fait baptiser un fils, il l'appelle Gommaire-François et lui donne pour parrain et marraine le fils et la fille de G. Cornet (4 décembre 1787) (2).

Le notaire Picard est l'objet de preuves d'attachement non moins décisives. Cornet lui écrit en 1805 : « Ma femme et mes demoiselles embrassent de bon cœur M<sup>me</sup> Picard, la bonne maman et M<sup>lle</sup> Agnès ». Le 20 septembre 1805 il s'exprimait de même : « Ma femme et mes filles regrettent toujours M<sup>me</sup> Picard et M<sup>lle</sup> Agnès. Elles les embrassent ainsi que la bonne maman et vous. Je m'y joins et j'ai l'honneur d'être avec considération et attachement G. Cornet ».

Enfin l'avocat Godin de Velar manifeste une estime et des sympathies non moins vives pour son client et ami, après une visite faite à Paris par Cornet et sa femme : « Ma sœur et ma fille me chargent de vous présenter leurs civilités. Elles auraient désiré aussi bien que moi que les circonstances aient permis que nous ayons pu passer plus de temps ensemble. Nous n'oublierons jamais l'avantage que nous avons eu de vous connaître (22 avril 1794)... » « Ma sœur et ma fille sont ainsi que moi très sensibles aux marques d'attachement que vous et la citoyenne De Grez voulez bien nous donner. Si vous avez cru remarquer en nous la bonhomie qui fait le bonheur des sociétés, nous aurons vu aussi par nous-mêmes que vous méritiez que ceux qui vous connaissent doivent comme

nous s'applaudir d'avoir rencontré des personnes qui, comme vous, donnent des preuves si convaincantes de vertus et d'humanité (1<sup>er</sup> mai 1794). »

« Je verrai très certainement arriver avec beaucoup de plaisir le moment où nous aurons l'avantage de vous posséder à Paris. Vous serez le seul à qui je pourrai dire la vérité tout entière (27 janvier 1795). »

\* \* \*

Aut point de vue des intérêts économiques, les écrits de Cornet méritent particulièrement l'attention des publicistes. Je veux parler ici de la situation des cultivateurs dans le Brabant avant 1794. On est souvent tenté soit de généraliser des cas particuliers de misères dus à des disettes de blé ou à des épidémies, soit de copier pour les appliquer à tort à notre pays des descriptions ampoulées ou sentimentales, presque toujours déclamatoires, empruntées à des ouvrages français, parlant de la France. Nos provinces présentaient un tableau bien différent, et Cornet nous le dit avec une autorité qui s'impose.

« On ne peut parcourir les campagnes sans être enchanté de la culture des terres et de leurs produits. La généralité des cultivateurs est propriétaire. » Ainsi parlait en 1798 l'ex-conventionnel Mallarmé, commissaire du Directoire dans le département de la Dyle (1). Un autre fonctionnaire, Harzé, commissaire près du tribunal de l'Ourthe, écrivait en 1796 : « Il y a peu de pays dont le sol soit plus divisé. Les propriétés foncières sont disséminées et divisées de la manière la plus inconcevable dans les mains des particuliers. Il y a au moins (dans l'Ourthe 500,000 créances hypothécaires, si pas deux ou trois fois plus (2). »

Et ces petits propriétaires jouissent d'une aisance qu'attestent tous les voyageurs et d'une indépendance qui surprend, quand on les croit courbés sous la verge féodale ou surchargés par la dime et la corvée. Ils se défendent avec opiniâtreté et succès, et les hommes de loi les assistent sans hésitation ou faiblesse.

De Rival, si prompt à la critique, nous l'affirme sans réserve aucune quand il écrit vers 1780 (3) :

« Les Seigneurs des terres ne vexent et n'oppriment pas impunément dans ces provinces-ci et surtout dans le Brabant ceux qui cultivent les terres. Le dernier de ces cultivateurs est assuré d'avoir dans le Conseil souverain de Brabant un protecteur ardent qui le défend contre l'entreprise injuste que forme contre lui le plus grand seigneur et même le souverain, car on peut dans les Pays-Bas autrichiens attaquer devant les tribunaux de justice le souverain même en la personne de son Procureur général. »

Cette indépendance choque même les agents autrichiens, comme le déclarait le baron Martini, dans un rapport adressé au chancelier Kaunitz, le 17 mai 1787 :

« Dans ces provinces, chaque paysan est propriétaire et seigneur, usant et jouissant de tous les droits que la Constitution accorde et qu'il connaît ou croit connaître, aussi bien que les gens de la ville; ne se croyant traitable qu'en justice réglée et devant des juges compétents; du reste plus indocile que stupide, n'écoutant que les gens de son pays qui lui tiennent un langage conforme à ses

(1) Rapport de Mallarmé, 9 messidor an VI, carton 59, correspondance du Commissaire du département de la Dyle.

(2) Rapport de Harzé à Bouteville, du 2 vendémiaire an V, correspondance de Bouteville, carton 29.

Dans le même sens, Cornet disait, dans un rapport du 7 mai 1787, insistant sur la nécessité de composer avec l'opinion : « Ici, le laboureur, l'artisan étant mis sur la même ligne vis-à-vis de la loi avec les seigneurs et les citoyens les plus distingués, ils ont tous le même intérêt et tous, depuis la classe la plus pauvre jusqu'à la classe la plus riche, le servent d'un pas plus ou moins tardif, de leurs facultés intellectuelles ». (Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, vol. 187.)

(3) De Rival, *le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, III, p. 353.

(1) En adressant aux barons de Feltz et de Beelen, ses collaborateurs envoyés à Liège, des instructions importantes pour les mouvements de troupes et en les invitant à revenir vers certain moment à Bruxelles, Cornet ajoutait de sa main le post-scriptum suivant : « Je n'oserais d'ailleurs vous dire de rester plus longtemps à peine de me brouiller avec vos dames, qui cependant sont en très bonne santé ». (20 février 1785, liasse 323, secrétariat d'Etat et de Guerre autrichien).

(2) Voir lettre de Cornet de 1796 à M<sup>lle</sup> Cattoir, chap. IX. En 1795, François Cornet écrivait à son père pour louer la qualité de sa future fiancée : « Je crois qu'elle me rendra heureux; Cattoir vous en parlera plus au long dans sa lettre ».

opinions, ennemi par là de toute innovation, quoique salutaire et tendante à déraciner les abus les plus palpables dont il est le jouet (1).

Ces constatations précieuses sont confirmées par la correspondance du comte Cornet. En devenant seigneur d'Ophain Bois-Seigneur-Isaac, du chef de sa seconde femme, légataire de M. de Belhomme de Quickelberghe, il héritait d'une situation difficile. Des bois importants et des plantations faites le long des chemins lui revenaient à titre de son domaine nouveau et donnaient lieu à des ventes annuelles. Les produits étaient jusque-là vendus aux voisins à bas prix. Cornet exigea des prix en rapport avec le marché. Ce fut l'occasion de conflits retentissants qui se prolongèrent durant plus de dix ans. Tantôt les habitants tentaient de s'approprier de force le produit des coupes. Tantôt ils intentaient des procès ou s'en faisaient intenter par le propriétaire. Ils avaient déjà commencé la résistance durant la vie du dernier seigneur. Ils la continuèrent quand le successeur se trouva être un inconnu dont ils espéraient triompher facilement. Des conseillers peu instruits ou peu consciencieux leur prêtèrent leur concours, sous prétexte qu'il s'agissait de droits féodaux abusifs. Notamment, le curé d'Ophain soutint ses paroissiens avec vigueur et un avocat de village se joignit à lui. Mais Cornet résista victorieusement, comme on le verra par la suite du récit. « Je connais la fourberie de cette gente de praticiens du Brabant wallon », écrivait-il le 26 juin 1792. « Cet homme veut s'imposer pour devenir mon intendant ou pour reprendre à bas prix un gros lot de bois. Je dénonce ce curé à son évêque. »

Qu'on veuille bien remarquer que le propriétaire luttant ainsi pour défendre le bien de sa femme et de ses enfants est loin d'être apparenté moralement avec les féodaux altiers ou intraitables, assoiffés d'or et gavés de richesses au dépens de « l'honnête laboureur », tels que la littérature révolutionnaire a coutume de peindre les seigneurs d'ancien régime. Non, Cornet est résolument progressiste; il souhaite l'abolition des abus et il les dénonce avec vigueur. Mais il est convaincu de la nécessité de la propriété, pour ceux-là surtout dont le sort est lié à des possessions restreintes. Il montre cette indépendance en 1774 au Conseil des Finances, où il s'agissait d'une contestation entre un particulier sollicitant la permission de construire un moulin, et le duc d'Havré qui s'opposait au projet dans l'intérêt de son moulin banal. Cornet, nommé rapporteur, conclut à l'octroi de la faveur demandée, fit valoir les droits de la liberté de construire et l'intérêt des consommateurs, et contesta avec énergie la légitimité des monopoles féodaux (2). De même, M. de Belhomme de Quickelberghe, receveur général du Hainaut et allié de Cornet, concluait en 1786 dans un sens analogue en s'élevant au nom du droit naturel contre la banalité et contre les droits seigneuriaux, et en allant jusqu'à déclarer en termes exprès que « la banalité est une honte (3) ».

Pareils témoignages méritent d'être rappelés parce qu'ils attestent l'impartialité, la franchise et l'indépendance de certains membres de l'aristocratie administrative et leurs sympathies pour des réformes justifiées (4).

Sur le crédit mérité par les appréciations de Cornet, les contem-

(1) *Compte rendu de la Commission royale d'Histoire*, 2<sup>e</sup> série, VIII, pp. 219, 220.

(2) J. DE WEERT, *les Moulins du Hainaut*, I, p. 47.

(3) *Ibidem*, I, p. 140.

(4) A titre d'autre exemple de cet état d'esprit, on peut citer une brochure que Cornet avait conservée, intitulée *Adresse au peuple et au prince de Kaunitz*, et qui était datée du 19 août 1877. Elle émanait de l'avocat Van der Hoop, qui devait acquérir certaine notoriété en se faisant le défenseur de la cause des Etats. L'auteur menaçait l'Autriche d'une confédération hollando-

porans ont émis des appréciations fort opposées (1). Voici ce que pensait de lui en 1787 le ministre Kaunitz : « Je ne puis qu'alléguer en sa faveur sa probité et sa capacité distinguée dans les affaires, comme des qualités sur lesquelles il n'y a qu'une voix ». Ecrivant une histoire de Belgique en 1807, le sous-préfet Dewez, qui avait connu personnellement Cornet, disait de lui : « De mœurs austères, grande franchise, disant la vérité à L. A. R., aux Etats et aux démocrates, ne connaissant jamais que l'intérêt de son pays, s'attachant et faisant servir à cet unique but ses vastes connaissances dans le gouvernement civil, politique et économique des provinces belges ». D'autres ont été moins élogieux. Pour Joseph II et ses collaborateurs immédiats, Cornet est « un fripon du premier numéro, l'âme damnée des Etats, un traître ». Plus précis dans sa critique, Hoverlant de Bauwelaere, ancien membre du Congrès de 1790 et ancien collègue de Cornet, lui reprochait d'avoir été « maladroit en 1787 », d'avoir estimé « que le poste de ministre plénipotentiaire n'était pas au-dessus de ses forces », et il terminait le portrait comme suit : « Un homme d'esprit très commun, mais parfois peu modéré et tranchant impitoyablement sur les questions les plus épineuses, dont la médiocrité de ses talents redoutait la profonde discussion, et au surplus, lent au travail ».

Enfin, en 1827, Vander Fosse, gouverneur du Brabant méridional et beau-frère de François Cornet (fils de Gomard), signalait un défaut que nous ne contesterons guère quand, proposant dans un rapport officiel d'écarter un candidat de la liste dressée pour les élections aux Etats Généraux, il concluait par la comparaison peu flatteuse que voici : « C'est un bavard dans le genre de feu Cornet de Grez » (2).

BARON PAUL VERHAEGEN,  
Conseiller à la Cour de Cassation.

## Mme Annie Besant

L'histoire de la vie de la prophétesse théosophique est mieux connue que l'histoire de sa pensée. Elle se divise en trois périodes d'après les chances qu'elles lui offraient pour se faire gober par les gogos : la période religieuse, la période sociale, la période politique. Ce n'était pas là son évolution, mais l'évolution du public indien qu'elle courtisait. Mme Besant fut la grande et célèbre mystificatrice du siècle. Dans un entretien que j'eus un jour avec elle, elle me dit : « Ah! Monsieur, si je n'avais pas ma religion, celle que je choisirais serait la religion catholique. » Nos journaux pourraient citer ces paroles comme la confession d'une âme assoiffée de vérité. En les proférant, elle essayait tout simplement de se faire gober par moi. Je la connaissais trop bien pour m'y laisser prendre.

Avant que la jeunesse des Indes eut commencé à se remuer en remuant des idées, la meilleure façon de flatter les Indiens était de

belge et il suppliait Kaunitz d'épargner aux Belges le recours à cette solution extrême en rétablissant la Constitution. Rien n'empêchait d'élaborer de sages réformes, en s'entendant avec les Etats et notamment de « réprimer les abus dans la distribution de la Justice en humiliant ses organes orgueilleux et en supprimant ses organes inutiles, extirper la mendicité en anéantissant ces ordres multiples qui ne sont à charge qu'à la plus pauvre classe des citoyens, charger ces maisons illustres bâties sur la somptuosité abusive de la religion qui ne demande que la simplicité, charger, dis-je, ces maisons illustres des pensions de ces individus éphémères; ces changements faits de concert avec les représentants de la Nation ne peuvent paraître infraacteurs. »

(1) H. SCHLITZER, *Die Regierung Josefs II.*, I, Theil, p. 264 et p. 135. Le même, *Briefe und Denkschriften*, p. 28. Lettre de Joseph II, du 6 octobre 1787, reproduite par Trauttmansdorf, *Fragments*, p. 9. DE WEZ, *Histoire générale des Provinces Belges*, 1807, t. VII, pp. 124, 125. HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Histoire de Tournai*, vol. 94 (II), p. 1982. *Correspondance de Van Gobbelschroy*, t. IX, arch. générales du Royaume.

(2) Cette intéressante biographie formerait le premier chapitre d'un volume consacré à Cornet de Grez, qui paraîtra bientôt à *La Renaissance du Livre*, place du Petit-Sablon, Bruxelles.

flatter leur religion. Et c'est ce que fit l'opportuniste M<sup>me</sup> Besant en suivant les traces de M<sup>me</sup> Blavatsky et en renchérissant sur elle. Sans connaître le sanscrit, avec un ramassis de termes techniques, aussi difficiles à prononcer qu'à comprendre, elle fit un gâchis qu'elle nomma théosophie, qui faisait hurler les Indiens de joie et mettait les dames américaines dans des transes. J'ai entendu de ses discours en Europe, et la façon dont elle nous jetait des termes sanscrits à la tête et dont son public les avalait à grosses gorgées offrait un spectacle comique difficile à dépeindre. Sa vraie puissance n'était pas dans ses idées mais dans sa parole. Improvisant en un style impeccable, sans arrêts, sans hésitations, sans heurts, elle vous charmait, vous emmitouffait, vous entraînait sans fatigue avec une joie toujours croissante, pendant deux heures parfois, même quand elle ne racontait que des bêtises. Elle maniait ses *avatars*, et ses *mahatmas*, et ses *amantaras*, et ses *vikaras*, et ses *swavambihus*, et ses *prakritis*, et ses *parushas* avec une charmante désinvolture, les tournant dans sa bouche comme si elle suçait des caramels, et faisant sonner les fameux *a* sanscrits d'après la nécessité de ses cadences. C'était de la musique.

Elle savait raconter sa vie de princesse indienne au XVI<sup>e</sup> siècle dans un de ses fameux *ahamkaras* des temps passés, comme si vraiment elle y avait été et avait connu la dame sur un pied d'intimité. A tout cela elle ne manqua pas d'ajouter l'élément théâtral, en élevant un gosse indien et en le lançant devant le public comme un autres *avatar* rédempteur — et le gosse à l'âge de vingt-quatre ans lui dit tout carrément : « Ça commence à m'em...nuyer ! Je m'en vais », et Krishnamurti rentra dans sa famille.

Mais à l'arrivée de Gandhi, la période religieuse de M<sup>me</sup> Besant commença à subir une éclipse. Gandhi avait lancé son fameux programme social comme préliminaire au développement politique des Indes, quand M<sup>me</sup> Besant, de peur de venir trop tard, parcourut le pays en donnant des conférences sur les castes, sur le veuvage, sur l'éducation des filles, sur le mariage prématuré. Elle saisit son moment, car elle n'avait aucune intention de rester dans l'obscurité. Pendant sa période religieuse, M<sup>me</sup> Besant inaugura une université hindoue pour l'étude du sanscrit et de la reli-

gion à Bénarès; durant cette seconde période elle inaugura une institution sociale à Madras, pour montrer à l'Inde comment il fallait élever des enfants et préparer des *avatars*, comme Krishnamurti et d'autres. Moi qui observais les deux personnages, je remarquai que Gandhi et M<sup>me</sup> Besant ne se rencontraient jamais. Ils ne s'aimaient pas. Gandhi, qui était le plus fin des deux, connaissait sa Besant : « *A kumbh!* », (Farceur!)

Vint la guerre avec la promesse de la Grande-Bretagne de donner une Constitution aux Indiens s'ils se tenaient tranquilles. Il y avait un grand remous d'idées politiques agitant la jeunesse inspirée par Gandhi. Et aussitôt M<sup>me</sup> Besant de se lancer dans l'arène politique et d'oublier ses idées religieuses et sociales. Mais elle alla un peu trop loin. La police la pria de quitter Madras et d'aller prendre l'air dans les montagnes.

Quand elle fut relâchée, à la fin de la guerre, jalouse de Gandhi, elle fit un dernier effort pour ressaisir sa popularité. Elle annonça dans les journaux qu'il y aurait une *Round Table Conference* à Delhi, à laquelle elle inviterait tous les chefs de partis pour discuter un programme de Constitution indienne qu'elle avait rédigé. Evidemment, Madame elle-même présiderait cette Conférence. Celle-ci n'eut jamais lieu. On n'en parla plus. Personne n'y était allé et M<sup>me</sup> Besant était battue. Elle tenta encore de donner une conférence politique aux étudiants de Calcutta, fut huée obstinément par ces gamins, et dut quitter la salle sans avoir pu achever sa première phrase. Ce qui explique pourquoi ces dernières années elle voyageait si souvent en Europe et en Amérique pour s'y faire gober avec sa théosophie démodée.

M<sup>me</sup> Besant représente le type de l'Européen qui aime de flatter les Orientaux pour des motifs personnels. Les Orientaux ne s'y laissent plus prendre. Ils savent très bien en quoi ils sont admirables et en quoi ils sont inférieurs. Le jour est passé où n'importe qui peut aller leur faire patte douce pour se donner des airs. Ils ont atteint l'âge de virilité et le champ est clos aux farceurs de l'étoffe de M<sup>me</sup> Besant.

A. DE CHANLY.

## Les idées et les faits

### Chronique des idées

#### Publications beaurinoises

La littérature de Beauraing n'a cessé de s'enrichir, elle foisonne même à l'excès, mais il en faut pour tous les goûts et le temps du reste opérera l'émondage de cette exubérante production. Je me borne à cueillir ici quelques spécimens.

L'*Officiel de Beauraing* paraît par quinzaine dans le format ordinaire du journal. Il vaut mieux que son titre qui peut faire équivoque; aussi bien une note du second numéro corrige la portée de ce titre pour dégager la responsabilité des autorités et l'endosser tout entière aux éditeurs. Un changement radical couperait court à toute méprise. Cela dit, ce journal justifie notre recommandation par son caractère d'information objective, d'édification et d'apologetique. Dans l'équipe des collaborateurs se rencontrent les noms les plus estimables : les religieux Lenain, De Coninck, Laffineur, Maes, dom Bodard; chanoine Halfilants, doyen Crépin de Fosses, les abbés Colle, Hornaert et Daniels; les écrivains ou journalistes Thomas Braun, Hamaide, Reumont, Petro Timmer-

mans et Jan Boon, le docteur Maistriaux, etc., y compris d'importants anonymes.

Je constate avec satisfaction que l'*Officiel* évite soigneusement le ton agressif, si déplaisant aux contradicteurs, à ceux-là mêmes qui en abusent mais s'en réservent le monopole, et qu'il vise à la plus sereine objectivité. Outre une chronique bien à la page des faveurs obtenues pendant la quinzaine et des pèlerinages accomplis, l'*Officiel* présente des articles de fond tout à fait remarquables, articles de doctrine : *la Notion catholique du miracle*, *Valeur historique des faits de Beauraing*, un dépouillement remarquable des *Etudes Carmélitaines*. Je relève dans cette dernière étude d'abord le rappel de la violente attaque dirigée jadis par le R. P. Ubald d'Alençon, capucin, contre Thérèse Martin, devenue sainte Thérèse de Lisieux, qualifiée par lui de névrosée, atteinte dans la pureté de ses mœurs, à l'occasion d'un incident de voyage odieusement travesti. La petite sainte carmélite fut traitée alors par ce religieux avec autant de désinvolture que l'Apparition de Beauraing par un autre, et, j'en suis sûr, avec la même bonne foi, la même passion de sauver l'honneur de l'Église. Une légère différence : le R. P. Ubald d'Alençon — que le Dieu de vérité ait son ame — ne trouvant pas d'éditeur français dut se résigner à une revue étrangère

qui, pour comble de malheur, retira du commerce, avec empressement, son numéro sensationnel. Le signataire du présent article ne put se défendre, à sa manière, de lancer quelques flèches sur le capuchon franciscain que le Carmel intéressé lui pardonna d'ailleurs aisément et dont les enfants de saint François eurent le bon goût de ne pas lui tenir rancune.

Il y a aussi dans la susdite étude l'évocation d'un fait passé sous silence dans la polémique, même par le R. P. Lenain : c'est le témoin négatif et muet, mais singulièrement éloquent, la fille ainée Degeinbre, si avide, à son tour, de voir l'Apparition comme ses deux sœurs, et qui n'y est jamais parvenue. Elle a eu beau s'auto-suggestionner par un frénétique désir, baigner en quelque sorte dans une atmosphère que l'on dit saturée d'illusions hallucinatoires, rien, néant!

\* \* \*

On s'abonne à l'*Officiel* pour un an par le versement de 15 francs au compte-chèque postal n° 125.083, de M. J. Aneuse, à Wancennes (Beauraing).

\* \* \*

Le plus élégant périodique mensuel est la *Revue des Sanctuaires Beauraing, Lourdes, Banneux* (édité 25, rue du Chambge, Tournai), qui se répand de plus en plus dans le Nord de la France. Le n° 3 est enrichi de deux hors-texte, Notre-Dame de Beauraing et Notre-Dame des Pauvres, d'une rare finesse d'exécution. Je voudrais, à cette occasion, présenter aux artistes une observation que j'ai l'honneur de tenir d'une dame de Namur qui, d'après son témoignage, fut favorisée à cinq reprises d'une des visions sporadiques, dites d'adultes, dans la soirée du 3 janvier. Ses yeux pénétrants ont discerné une particularité du costume de la Vierge sur laquelle les voyants eux-mêmes ne sont pas parvenus à s'expliquer clairement, je veux dire les reflets bleuâtres de la robe. Le phénomène serait simplement produit par la robe d'organdi-mousseline légère — tuyautée de plis, laissant transparaître par places la doublure de couleur bleue.

Le susdit numéro contient l'écrasante réplique de M. Hamaide, directeur du *Progrès* de Mons à l'article de la *Croix* de Paris du 17 septembre. Hamaide grêle sur le persil parisien et le persil est fauché. Là où le rédacteur de la *Croix*, bien pensant d'ailleurs et animé des plus louables intentions, apercevait des similitudes entre Exkioga et Beauraing, Hamaide voit de violentes oppositions et il en fait la preuve. Un religieux Oblat, bien connu pour ses remarquables publications missionnaires, le R. P. Mazure, écrit une page charmante, sous les réserves voulues, sur Onkerzeele. Enfin, sous la rubrique « Notices, Notes, Notules » il se dépense beaucoup d'esprit et du meilleur.

\* \* \*

*Beauraing*, tout court (librairie Brichet, 45, rue du Luxembourg, Bruxelles; imprimerie Lesigne), dirigé par Camille Joset, est, peut-être, d'une qualité littéraire encore supérieure au précédent périodique. Qu'on en juge par les noms autorisés de Jean Gyselinckx, directeur de l'*Avenir du Luxembourg*; de M. Hougardy, docteur en philosophie et lettres; du R. P. Massaux, provincial des Dominicains; de Camille Joset — qui trace un noble portrait de S. Exc. Mgr Heylen sous le titre : « Notre Evêque » —; de Fernand Servais et de deux poètes délicieux, Pierre Nothomb (*Notre-Dame du Matin*); et Jules Sottiaux (*La Toute Belle*): phalange d'élite qui a bien voulu s'agréger le signataire de cet article.

\* \* \*

Le comité *Pro Maria* publie au profit de l'œuvre la brochure de l'ardent polémiste M. Nicaise Vermer, intitulée : *Où construire la basilique?*

Pour apprécier la thèse chaleureusement défendue par l'auteur dans ces pages, à savoir le projet d'érection de la future basilique sur la plaine qui s'étend en bordure de la voie ferrée, il faut partir de ce fait que Beauraing semble appelé à un succès qui balancera Lourdes par l'affluence des pèlerins. Le fait est que depuis dix mois Beauraing a reçu, au bas mot, 1,700,000 visiteurs, alors que Lourdes en reçoit à peine un million par an. D'où nécessité, au dire de M. Nicaise, de ne pas se figer dans le vieux bourg, mais de planter l'église par delà, dans Beauraing-Extension. On conçoit l'opposition locale que suscite ce projet chez tous les pense-petit. A l'encontre se dresse le projet de M. Gheude, de Bruxelles, qui camperait la basilique dans le verger de M<sup>me</sup> Nicaise, à flanc de montagne, entre la voie ferrée et la route de Bouillon, après avoir englobé la propriété de M<sup>me</sup> de Saint-Omer, rasé le couvent des religieuses, annexé leur jardin et quelques autres. Ce projet entraînerait de formidables travaux de nivellement.

« Nous avons la plaine, dit M. Nicaise, pourquoi chercher la montagne? »

Evidemment, l'auteur ne fait que remuer des idées, mais ne se donne-t-il pas le tort de paraître prendre anticipativement et irrévocablement parti pour tel projet *ne varietur* et de créer ainsi un courant d'opinion qui pourrait éventuellement ne pas s'accorder avec la décision suprême de l'autorité. Il sera sage de laisser faire le temps, d'arrondir les angles, d'amener graduellement les Beaurinois à l'acceptation d'un projet qui concilie tous les intérêts en cause.

\* \* \*

La plus importante publication est sans conteste *Beauraing. La Controverse récente*, du R. P. Lenain, S. J. Cette étude, qui fait suite à l'article si remarqué du même auteur également paru dans la *Nouvelle Revue théologique*, semble être presque décisive et acheminer le débat vers sa conclusion. On sait avec quelle courtoisie et quelle modération dans le langage le R. P. Lenain conduit la discussion ne haussant jamais le ton, ne forçant jamais la note, gardant l'impassibilité devant ce que Veillot appelait les iniquités de la polémique. Il établit à suffisance les lacunes et le caractère tendancieux, unilatéral de l'enquête du docteur De Greeff. Il décortique ensuite le système De Greeff, *illusion et supercherie consciente ou inconsciente*, et le réduit même en syllogisme pour en faire une critique selon les règles. Il a la bonne fortune d'avoir pour auxiliaires les docteurs Fransen et Gailly dont les enquêtes sont irréprochables et les raisonnements judicieux. On sera frappé de l'analyse des premières réactions de l'Apparition sur les enfants. Il apparaît clairement que dans l'évolution qui se produit chez eux il n'y a pas enrichissement systématique d'une idée, mais précision, explicitation du contenu de leur conscience, allant de l'appréhension d'une forme humaine rayonnante de blancheur à l'identification de la Vierge Immaculée.

L'illusion étant ainsi réintée par la confrontation d'indiscutables témoignages, le R. P. Lenain, avec une patience que je ne puis assez admirer, démontre l'in vraisemblance du jeu de comédie, sans concert préalable, par lequel chaque enfant, ne voyant rien pour son compte, ne subissant pas le phénomène qu'il décrira plus tard, s'imagine que les quatre autres voient. Ils se font ainsi illusion l'un à l'autre, se trompent mutuellement, renouvelant ce jeu trente-trois fois, sans se trahir jamais, et enfin, un beau jour, abandonnant la comédie parce qu'ils en sont lassés. C'est sous la pression de la foule qui impose la vision que les petits pseudo-visionnaires se prêtent à cette représentation et l'absence de tout sens moral ne leur en laisse pas reconnaître la sacrilège malice.

Si, le jour de Noël, ils ne réussissent pas, malgré la présence impérienne de la foule, à se mentir l'un à l'autre, s'ils avouent même qu'ils n'ont rien vu, en ce jour solennel, tout indiqué pour une démonstration théâtrale, est-ce que, par hasard, ce jour-là, leur conscience se serait réveillée et ne leur aurait pas permis d'exécuter le jeu? Et, tout de même, ils ne se seraient plus sentis capables, après le 3 janvier, de pousser plus loin la comédie. Il a fallu s'arrêter. Voilà pour les visions. Quant aux phénomènes d'audition, tout s'explique par la suggestion, même les paroles les plus déconcertantes. Tel est le tissu d'invéraisemblances criantes que non seulement la psychologie infantile pourrait admettre à l'état d'hypothèse hardie, aventureuse, mêlée d'obscurités, mais qu'elle imposerait comme une certitude absolue, une vérité irréfragable, à l'abri de toute contestation.

J'avoue, pour mon compte, que si tel est le dernier mot de la science, si l'on est acculé à l'option entre cette explication contradictoire à tous les faits dûment constatés, ou à l'origine surnaturelle des Apparitions, la cause est jugée, je me jette dans le surnaturel, hypothèse infiniment plus plausible, pour me soustraire à ce que ma raison regarde comme un amoncellement d'impossibilités. Et je souscris, naturellement par conviction personnelle et sans sottisement prétendre formuler un oracle infaillible, à cette conclusion du R. P. Lenain dont nul ne peut mettre en doute la prudence et la discrétion : « La Providence n'est pas tenue de projeter ses clartés sur tous les points; elle semble avoir donné cependant assez de lumière pour que l'on puisse croire en toute sécurité que la Sainte Vierge s'est manifestée à Beauraing et qu'elle veut y répandre ses faveurs ».

J. SCHYRGENS.

Nous reproduisons ici la version française officielle des Instructions adressées en latin au clergé par LL. Exc. les Evêques de Belgique.

A l'encontre des commentaires fantaisistes ou injurieux qu'elles ont provoqués dans la presse, il comporte d'informer le public que, bien loin de rejeter comme négligeables les Apparitions dont Beauraing et Banneux restent les types originaux, les Evêques ont institué, pour enquêter sur l'ensemble des faits, deux Commissions, l'une composée de deux théologiens par diocèse, l'autre formée de médecins. Les Instructions suivantes, que leur haute sagesse fera d'ailleurs accueillir par tous avec confiance, ne préjugent en rien les conclusions des enquêtes officielles.

*Vu que depuis quelques mois, en plusieurs endroits, la rumeur publique attribue à la Sainte Vierge Marie certains faits merveilleux, notamment des apparitions et des locutions, les Evêques de Belgique estiment de leur devoir de faire observer ce qui suit, afin que chacun sache ce que pense en ce moment à ce sujet l'autorité ecclésiastique.*

1. Tout d'abord, les dites apparitions, visions, locutions ou révélations, quelles qu'elles soient et en quelque endroit qu'elles aient eu lieu, ne peuvent jusqu'ici en aucune façon être présentées ou considérées comme approuvées ou recommandées, pour vraies et authentiques, soit directement, soit indirectement, par l'autorité ecclésiastique.

2. C'est pourquoi les prêtres doivent observer à leur égard et inculquer aux fidèles les règles de la prudence et de la discrétion qui suit l'Eglise elle-même; la première de ces règles prescrit de ne pas affirmer le caractère surnaturel de faits, quoique merveilleux, tant que la surnaturalité n'en est pas démontrée avec certitude.

3. Sans l'autorisation de leur Ordinaire, les prêtres ne peuvent pas organiser ou conduire des pèlerinages de fidèles aux endroits susdits.

4. Les écrits qui ont été publiés au sujet de ces faits, même s'ils

ont été soumis à la censure ecclésiastique, ne rapportent que l'opinion privée de leurs auteurs.

Il faut observer à ce propos que, en vertu du canon 1385, § 1, n° 2, aucun écrit traitant de ces choses merveilleuses, soit livre ou brochure, soit même article de journal, ne peut être publié sans la censure ecclésiastique, puisqu'il s'agit là évidemment d'« écrits renfermant quelque chose qui intéresse particulièrement la religion et l'honnêteté des mœurs ». Aussi, à l'avenir, les livres ou brochures qui traitent « ex professo » de ces choses devront être considérés comme prohibés, à moins d'être expressément munis de l'approbation (Imprimatur) ecclésiastique. Cela vaut aussi pour les images et les formules de prières.

Comme le jugement à porter sur ces faits appartient à l'autorité ecclésiastique, et non pas à l'opinion publique, il est à souhaiter que ceux qui connaissent quelque chose digne d'attention, le fassent connaître à l'autorité ecclésiastique plutôt que de le livrer au grand public.

† J.-E. cardinal van Roey, archevêque de Malines.

† Thomas-Louis, évêque de Namur.

† Gaston-Antoine, évêque de Tournai.

† Louis, évêque de Liège.

† Honoré, évêque de Gand.

† Henri, évêque de Bruges.

P.-S. — UNE MISE AU POINT DU D<sup>r</sup> DE GREEFF. — Sous ce titre, *Vers l'Avenir* publie la note suivante :

« Il m'est signalé de source digne de foi qu'une enquête sérieuse met à néant certaines accusations dirigées contre le petit Albert Voisin et que j'avais, après d'autres, relevées dans certains de mes articles : « Faits mystérieux de Beauraing » et « Saint-Luc médical ».

« En présence de ce témoignage contradictoire, je désire ne pas laisser subsister dans mes publications cette question touchant à l'honorabilité d'Albert.


« Je tiens à déclarer aussi que je n'ai jamais rien voulu insinuer à propos des autres enfants.

« D<sup>r</sup> DE GREEFF. »

Nous avons trop vivement fait grief au D<sup>r</sup> De Greeff de ces accusations et de ces insinuations relevées par lui dans les *Faits mystérieux de Beauraing* et *Saint-Luc médical*, pour ne pas en acter le désaveu avec une profonde satisfaction, ne pas reconnaître le geste loyal de notre contradicteur et formuler l'assurance que la Direction des *Etudes carmélitaines* et celle de *Saint-Luc médical* s'empresseront de publier dans leurs prochains fascicules cette réparation d'honneur.

J. S.

Tailleur - 1<sup>er</sup> Ordre



**DUPAIX**

TÉLÉPHONE 12.76.93

47, RUE DUCALE, 47,  
BRUXELLES

# Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 25 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. : Générale ; Bruxelles.

**BRUXELLES**

Compte chèques postaux n° 281.

CAPITAL ..... fr. 1.000.000.000.00  
RÉSERVE ..... fr. 1.104.155.000.00

FONDS SOCIAL ..... fr. 2.104.155.000.00

## CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Emile Francqui, Gouverneur;  
Alexandre Galopin, Vice-Gouverneur;  
Jules Bagage, Directeur-Trésorier;  
Gaston Blaise, Directeur  
Auguste Callens, Directeur;  
le baron Carton de Wiart, Directeur;  
Félicien Cattier, Directeur;  
Willy de Munck, Directeur;  
Charles Fabri, Directeur  
Henry Le Bœuf, Directeur;  
Edgar Sengier, Directeur  
Adolphe Stoclet, Directeur;  
Firmin Van Brée, Directeur;  
Édouard de Brabander, Directeur honoraires.

## COLLEGE DES COMMISSAIRES :

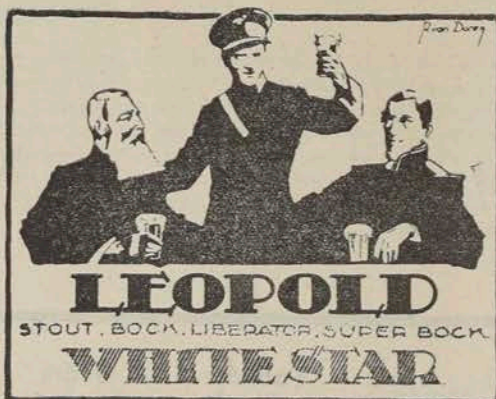
MM. Edmond Solvay;  
Léon Elliot;  
le baron Adrien de Montpellier de Vedria;  
le baron A. d'Huart  
Baron de Trannoy;  
G. Mullie;  
Paul Hamoir;  
H. Vermeulen.

Le Secrétaire,  
M. Camille Lepêche.

## TOUTES LES OPERATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, est assuré en province par ses Banques patronnées et leurs agences dans plus de 650 villes et localités importantes du pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES IMPORTANTES DU MONDE



Ses excellentes bières de ménage  
en bouteilles

Téléph. 11 92 70

Brasserie Léopold, S. A., rue Vautier, 55

